

Agir pour tous

SCHÉMA DÉPARTEMENTAL
DES SOLIDARITÉS 2025-2030

La Drôme, pour un avenir solidaire, équitable et durable

- LA
D R O
M E -

LE DÉPARTEMENT

ÉDITO



Marie-Pierre MOUTON

Présidente du Conseil
départemental de la Drôme



Françoise CHAZAL

Vice-présidente chargée
des solidarités humaines,
de l'autonomie, de l'enfance,
de la prévention, de la
parentalité et de la santé

UN CAP AMBITIEUX POUR UNE SOLIDARITÉ FORTE, PARTAGÉE ET DURABLE AU SERVICE DES DRÔMOIS

Dans un contexte marqué par des crises multiples – économiques, sociales, sanitaires, climatiques – notre responsabilité première, en tant que collectivité chef de file des solidarités humaines, est de garantir à chaque habitant de la Drôme un accompagnement adapté, réactif et humain. Cela passe par des réponses concrètes, coordonnées et durables, pour ne laisser personne au bord du chemin.

C'est tout le sens du **Schéma Unique des Solidarités 2025-2030**, fruit d'un travail collectif, exigeant et profondément ancré dans notre réalité territoriale. Il prolonge et amplifie la dynamique du précédent schéma 2019-2024, en intégrant les évolutions démographiques, économiques et sociétales, mais aussi les attentes exprimées par les usagers, les professionnels et les élus locaux.

Ce nouveau schéma repose sur un principe fort : **la solidarité ne se décrète pas, elle se construit, ensemble, sur le terrain.**

Pendant plusieurs mois, nous avons mobilisé l'ensemble des partenaires du champ social, médico-social, associatif, institutionnel, ainsi que les représentants d'usagers. 3 journées de concertation et plus de 1 000 contributions citoyennes ont nourri une feuille de route partagée, co-construite, au plus près des besoins exprimés. **Une démarche démocratique et participative qui confère à notre projet toute sa légitimité et sa force.**

Nous avons voulu un schéma clair, cohérent et pragmatique, qui articule **toutes les dimensions de la solidarité** – enfance, handicap, grand âge, insertion, logement, santé – autour de trois piliers essentiels :

- **Permettre à chacun de devenir acteur de son parcours de vie,**
- **Garantir une continuité d'accompagnement sans rupture,**
- **Renforcer la coordination entre tous les acteurs pour plus d'efficacité et d'équité.**

Ce projet est bien plus qu'un simple document : avec près de 60% du budget départemental consacrés aux Solidarités, il incarne **une ambition politique forte, concrète et durable.**

Parce qu'**une solidarité durable est aussi une solidarité responsable**, nous intégrons pleinement les enjeux environnementaux, convaincus que **préserver notre cadre de vie et protéger les plus fragiles relèvent d'un même engagement pour le bien commun.**

Avec « Agir pour tous : le Schéma des Solidarités 2025-2030 » **la Drôme affirme sa singularité : un territoire solidaire, responsable et résolument tourné vers l'avenir.** Un territoire où chacun peut trouver un appui digne, solide et confiant, pour relever les défis de la vie.

La réussite de ce projet repose désormais sur l'engagement de tous. Pour la Drôme, pour ses habitants, restons plus que jamais déterminés dans notre ambition commune, mobilisés dans nos actions et responsabilité collectives. Ensemble, élus, partenaires, citoyens, construisons une Drôme toujours plus forte, plus juste et plus unie.

SOMMAIRE

1.	<u>1. CADRE RÉGLEMENTAIRE DU SCHÉMA DES SOLIDARITÉS</u>	6
2.	<u>2. DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE ET BILAN DU SCHÉMA 2019-2024</u>	7
3.	<u>3. SCHÉMA DES SOLIDARITÉS 2025-2030 : UNE MÉTHODE PARTICIPATIVE</u>	10
4.	<u>4. SCHÉMA DES SOLIDARITÉS 2025-2030 : 4 ENJEUX</u>	12
5.	<u>5. SCHÉMA DES SOLIDARITÉS 2025-2030 : UNE FEUILLE DE ROUTE ARTICULÉE AUTOUR DE 3 AXES ET UNE GOUVERNANCE PARTAGÉE</u>	12
	Axe 1: Une personne accompagnée actrice de son parcours	15
	Orientation 1.1 : Promouvoir la participation des personnes accompagnées	
	Orientation 1.2 : Diversifier les modalités d'intervention	
	Orientation 1.3 : Faciliter l'accès aux droits et à l'information	
	Axe 2 : Un accompagnement à tous les âges de la vie	31
	Orientation 2.1 : Accompagner la vie à domicile	
	Orientation 2.2 : Accompagner la prise en charge en établissement	
	Orientation 2.3 : Adapter les services pour répondre aux besoins spécifiques et prévenir la maltraitance	
	Axe 3 : Une coordination et une lisibilité des actions	47
	Orientation 3.1 : Décloisonner et articuler les politiques publiques des Solidarités	
	Orientation 3.2 : Contribuer à l'attractivité du secteur médico-social	
	Orientation 3.3 : Intégrer les enjeux de transition écologique	
6.	<u>6. PILOTAGE, MISE EN ŒUVRE ET SUIVI DU SCHÉMA DES SOLIDARITÉS</u>	57
	REMERCIEMENTS	60
	GLOSSAIRE	62



1

CADRE RÉGLEMENTAIRE DU SCHÉMA DES SOLIDARITÉS

La loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale prévoit l'instauration de schémas départementaux d'organisation sociale et médico-sociale qui ont pour objet d'apprécier les besoins de la population, de dresser le bilan des dispositifs existants et d'en déterminer les objectifs de développement. L'article L.312-5 du Code de l'Action Sociale et des Familles précise : « Les schémas d'organisation sociale et médico-sociale, établis pour une période maximum de cinq ans en cohérence avec le plan régional de santé :

- 1° Apprécient la nature, le niveau et l'évolution des besoins sociaux et médico-sociaux de la population ;
- 2° Dressent le bilan quantitatif et qualitatif de l'offre sociale et médico-sociale existante ;
- 3° Déterminent les perspectives et les objectifs de développement de l'offre sociale et médico-sociale et, notamment, ceux nécessitant des interventions sous forme de création, transformation ou suppression d'établissements et services [...] ;
- 4° Précisent le cadre de la coopération et de la coordination entre les établissements et services [...] ;
- 5° Définissent les critères d'évaluation des actions mises en œuvre dans le cadre de ces schémas. »

Depuis 2019, le Conseil départemental de la Drôme fait le choix de conduire une démarche globale sur l'ensemble des politiques des Solidarités dont il a la responsabilité. Cette démarche se justifie par la volonté de ne pas fonctionner en silo afin d'offrir une réponse globale à l'usager et de permettre de l'accompagner dans son parcours.

Ainsi, les politiques en faveur des Personnes âgées et des Personnes en situation de handicap, de la Protection maternelle et infantile, de la Santé publique et de l'Action médico-sociale territoriale, de la Protection de l'enfance, de l'Insertion et du Logement sont regroupées au sein d'un document unique.

Au-delà des bénéfices pour l'accompagnement des personnes, cette volonté de vision globale permet au Conseil départemental dans son rôle de chef de file de l'action sociale, de favoriser ainsi la transversalité et la lisibilité des actions dans le domaine des Solidarités.

Le schéma à venir a pour ambition de tracer les orientations des 5 prochaines années, et de permettre de conduire des réflexions partenariales afin de finaliser les actions opérationnelles.

L'ambition affichée dans ce document, sera également fonction des capacités financières du Département de la Drôme sur les 5 prochaines années.

2 DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE ET BILAN DU SCHÉMA 2019-2024

Le diagnostic de territoire et le bilan du schéma sont consultables dans leur intégralité dans le document spécifique joint.

Les principaux éléments synthétiques sont repris ci-dessous :

A | UN NOUVEAU PORTRAIT

Près de 514 700 habitants habitent la Drôme aujourd’hui. Toutefois, la densité de population n'est pas homogène sur l'ensemble du territoire.

Globalement, la croissance de la population est dynamique. Le taux de variation annuel moyen est supérieur à celui de la région, principalement à cause de son excédent migratoire.

Des retraités et des jeunes ménages s'installent dans le département du fait du cadre de vie agréable, d'une accession à la propriété facilitée et du bon réseau de transports permettant de pouvoir rallier rapidement les grandes villes.

D'après l'INSEE, comme la tendance nationale, en Drôme les naissances sont en baisse.

Dans les années à venir, la population drômoise va continuer de vieillir.

L'économie drômoise a su résister au COVID et à ses conséquences économiques.

Malgré ce dynamisme, les habitants de la Drôme cumulent un certain nombre de fragilités sociales.

Le taux de chômage de la Drôme (8%) est le 2e plus élevé d'AURA.

5,2% des ménages drômois sont bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA).

B | UNE OFFRE DE SERVICE EN ÉVOLUTION

Des évolutions des services et établissements médico- sociaux ont été réalisées entre 2019 et 2024 afin de mieux répondre aux besoins des drômois.

À titre d'illustration :

Les services et les accueils pour les enfants ont été développés et adaptés.

Des places et des postes de professionnels pour mettre en œuvre la protection de l'enfance ont été développés (plus de 100 places créées, y compris transformation de l'offre d'Aide Educative en Milieu Ouvert).

Un nouveau parcours pour mieux accompagner les bénéficiaires du RSA a été réalisé proposant un accompagnement plus rapide et avec des suivis plus fréquents.

Une politique pour développer l'offre de soins a été conduite (santé publique, offre de soins de premier recours, centre départemental de santé...).

La recherche de la participation de l'usager s'est développée et s'observe notamment à travers l'évolution de l'offre de service (instances de concertation, de représentation : CDCA, Chemin de vie des jeunes accompagnés en PE ...).

C | UN BILAN POSITIF ET UN SUIVI À AMÉLIORER

Le bilan des actions de Parcours Solidarités, schéma transversal qui a pris fin en décembre 2024, a été réalisé par l'ensemble des services du Département après consultation des partenaires.

Les 58 actions de Parcours Solidarités ont mobilisé et intéressé l'ensemble des acteurs des Solidarités ce qui permet aujourd'hui d'avoir un bilan très satisfaisant avec un total de 83 % d'objectifs atteints.

Si de nombreuses actions ont été réalisées et que le bilan est positif, une des faiblesses de Parcours Solidarités réside dans le suivi de ce dernier.

Compte tenu du COVID et du nombre important d'actions, il a été difficile de réaliser un suivi régulier des actions et un bilan annuel du schéma notamment en 2020 et 2021. De ce fait, et également en raison de turn over dans les services, la traçabilité des actions mises en place est insuffisante.

Il convient de saluer l'investissement de tous en interne et des partenaires qui a été très fructueux.

La gouvernance unique avec les autres schémas et plans (PRS, CDSF, PDALHPD, PDIE, plan pauvreté, stratégie prévention et protection de l'enfance...) mise en place dès 2019 a très bien fonctionné. Ainsi, chaque année, au travers de la conférence annuelle des solidarités co-présidée par la présidente du Département et le Préfet, l'ensemble des institutions en charge de ces documents s'est réuni pour dresser le bilan conjoint de leurs actions sur une thématique :

2019 : Lancement de la 1^{ère} conférence des solidarités

2021 : « Les solidarités Drômoises à l'épreuve de la crise sanitaire »

2022 : « Le Répit, un droit de souffler, un accès au droit commun »

2023 : « L'Environnement, impacts et enjeux sur les politiques de solidarités »

2024 : « La participation des usagers, une dynamique à l'œuvre dans la Drôme »

D | DES BESOINS CONVERGENTS POUR TOUS LES PUBLICS

De manière prioritaire et unanime **la difficulté à recruter et fidéliser des professionnels** ressort du diagnostic et de la concertation.

Cette difficulté était déjà présente en 2019 et le troisième axe stratégique de Parcours Solidarités lui était consacré. Différentes actions du Département et de ses partenaires ont été menées pour répondre à ces difficultés mais ces dernières demeurent et ont même été renforcées après la pandémie de COVID-19.

Conscient de la nécessité de **faire évoluer son offre de service**, pour répondre aux besoins et demandes des usagers, le Département a débuté différentes démarches qui se poursuivront dans les années à venir.

Par exemple,

- la démarche autour du « CMS de demain » devrait permettre d'uniformiser et rendre plus lisible l'action au sein des Centres Médico-Sociaux.
- De même, pour développer le pouvoir d'agir des usagers le Département devra poursuivre sa réflexion autour de la place de l'usager dans son organisation. Cela devrait permettre de prendre davantage en compte l'avis de ce dernier tout au long de son parcours mais aussi de développer l'expertise d'usage et la pair-aidance.

Dans le cadre des échanges engagés pour réaliser le bilan du schéma, l'ensemble des acteurs soulignent l'importance de la **prévention** quel que soit la thématique d'intervention.

La prévention adopte une approche du public reposant sur l'aller-vers : travail de rue, accompagnements individuels, actions collectives.

Les articulations entre les différents secteurs ne sont pas toujours fluides, et cela apparaît en particulier dans le cadre de la gestion des **situations complexes**. On observe une incompréhension réciproque de l'intervention de chaque service. Par exemple, de plus en plus d'enfants pris en charge dans le cadre de l'aide sociale à l'enfance présentent des troubles sévères du comportement ou sont porteurs de handicap ce qui rend difficile leur prise en charge : des modalités d'accompagnement associant des professionnels de la santé, du handicap et de la protection de l'enfance sont à renforcer.

Enfin, la prise de conscience **environnementale** et de l'impact des professionnels du secteur sur notre environnement doit être travaillée et accompagnée.

3. SCHÉMA DES SOLIDARITÉS 2025- 2030 : UNE MÉTHODE PARTICIPATIVE

A | PREMIÈRE ÉTAPE : BILAN DIAGNOSTIC

Avant de rédiger le nouveau schéma des solidarités, une attention particulière a été apportée :

- Au suivi et au bilan des 58 actions du précédent schéma.
- Au bilan de l'offre de service du Département
- A la situation socio-économique de la Drôme

B | DEUXIÈME ÉTAPE : CONCERTATION

Afin de donner du sens et de rédiger une véritable feuille de route des solidarités pour les 5 prochaines années, le Département a choisi de coconstruire le schéma avec l'ensemble de ses partenaires et les personnes accompagnées. Pour se faire, 2 modalités de contribution ont été proposées : 3 journées de concertation et une enquête en ligne.

Les 3 journées de concertation ont eu lieu sur 3 lieux différents pour favoriser la participation de tous. Construites de la même façon, ces journées avaient toutes les trois pour objectif d'identifier les actions à mettre en œuvre dans les 5 ans à venir pour les habitants du département. Elles s'adressaient aux partenaires institutionnels, associatifs mais également aux représentants d'usagers.

La première journée de concertation s'est déroulée à Etoile sur Rhône le 19 février 25. Elle avait pour thématique : « Un usager acteur de son parcours. »

La deuxième journée de concertation s'est déroulée à Saint Paul Trois Châteaux le 20 février 25. Elle avait pour thématique : « Un accompagnement à tous les âges de la vie ».

La troisième journée de concertation s'est déroulée au sein de l'établissement du Plovier à St Marcel les Valence, le 21 février 25. Elle avait pour thématique : « Une coordination et une lisibilité des actions ;

Pour conduire les ateliers de ces journées, le Département a fait le choix de confier l'animation à des agents départementaux de tous les services (y compris environnement ou ressources humaines) mais également à des partenaires : ARS, CAF, CCAS, associations....

Ces journées ont rassemblé près de 350 personnes (capacité maximale) et elles ont pleinement atteint leurs objectifs. De plus, elles ont permis de favoriser l'interconnaissance et elles ont démontré une nouvelle fois la nécessité et la volonté de tous de travailler ensemble.

Pour permettre au plus grand nombre de contribuer, le Département a également proposé un questionnaire en ligne sur les mêmes thématiques que les journées de concertation : il y a eu plus de 1000 contributions (questionnaire en annexe).



C | TROISIÈME ÉTAPE : RÉDACTION DU SCHÉMA DES SOLIDARITÉS 2025-2030

Les données recueillies lors des journées de concertation et à l'issue de l'enquête en ligne ont été analysées et ont contribué à enrichir le nouveau schéma des solidarités.

Avant d'être formalisé pour une validation en séance publique le 23 Juin, des temps d'échanges avec les services internes du Département, avec le Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) et le Comité Départemental pour la protection de l'enfance (CDPE) ont eu lieu pour enrichir le schéma et prendre en compte des compléments et recevoir l'avis de ces instances. Il est à noter que le Département a souhaité solliciter de manière volontaire l'avis du CDPE.

4 SCHÉMA DES SOLIDARITÉS 2025- 2030 : 4 ENJEUX

La volonté clairement affichée du Département, issue du bilan du précédent schéma et des journées de concertation, est de ne pas réfléchir notre action en silo, public par public, mais de promouvoir la transversalité qui offre une prise en charge en parcours des personnes, et notamment celles à la croisée de plusieurs politiques, je veux citer par exemple les enfants à double vulnérabilité (porteurs de handicap et accompagnés à l'aide sociale à l'enfance).

Dans ce nouveau schéma pas de fiche projet dédiées intégralement aux personnes âgées ou aux personnes en situation de handicap, mais l'engagement d'une prise en charge transversale et d'une plus grande agilité dans les réponses conjointes à apporter.

Les réflexions internes et les échanges avec les partenaires et représentants d'usagers ont permis aux élus du Département de valider les 4 enjeux du schéma des solidarités 2025-2030 :

- Associer l'usager à chaque étape de son parcours
- Simplifier l'accès aux services et aux droits
- Prendre en compte les évolutions sociétales et environnementales
- Communiquer sur le rôle et les missions du Département et renforcer la coordination entre les acteurs au service des usagers.

5 UNE FEUILLE DE ROUTE ARTICULÉE AUTOUR DE 3 AXES ET UNE GOUVERNANCE PARTAGÉE

A | AXES STRATÉGIQUES

La feuille de route 2025- 2030 s'articule autour de 3 axes, 9 orientations et 21 projets issus des temps de concertation internes et externes pour le schéma mais aussi du Plan Départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD), du Programme Départemental d'Insertion et d'Emploi (PDIE) et du Pacte des Solidarités.

Axe 1: Une personne accompagnée actrice de son parcours

Orientation 1.1 : Promouvoir la participation des personnes accompagnées

Orientation 1.2 : Diversifier les modalités d'intervention

Orientation 1.3 : Faciliter l'accès aux droits et à l'information

Axe 2 : Un accompagnement à tous les âges de la vie

Orientation 2.1 : Accompagner la vie à domicile

Orientation 2.2 : Accompagner la prise en charge en établissement

Orientation 2.3 : Adapter les services pour répondre aux besoins spécifiques et prévenir la maltraitance

Axe 3 : Une coordination et une lisibilité des actions

Orientation 3.1 : Décloisonner et articuler les politiques publiques des Solidarités

Orientation 3.2 : Contribuer à l'attractivité du secteur médico-social

Orientation 3.3 : Intégrer les enjeux de transition écologique

B | GOUVERNANCE PARTAGÉE : LA CONFÉRENCE ANNUELLE DES SOLIDARITÉS

La Conférence départementale des solidarités mise en place en 2019 comme instance de gouvernance partagée est co-présidée par la Présidente du Conseil départemental et par le Préfet. Les membres de la Conférence départementale des solidarités sont les institutions en responsabilité réglementaire d'élaborer un schéma ou un plan dans le champ des solidarités : Département, Etat, ARS, CAF

Les Institutions ou organismes associés à la Conférence départementale des solidarités sont les partenaires qui participent à l'élaboration et à la mise en œuvre des différents schémas ou plans relevant des solidarités : CPAM, MSA, CARSAT, Education Nationale, Pôle emploi, Cap emploi, Association des Maires de la Drôme, CDCA, Associations tutélaires, Associations, EPCI, Comité responsable du plan du PDALHPD, ESMS, PJJ...

La conférence est accessible soit en présentiel, soit en visio et s'adresse à tous les acteurs des solidarités : institutions, partenaires, gestionnaires, usagers, bénévoles, aidants ... Elle rassemble environ 300 personnes chaque année.

Cette rencontre annuelle est une instance unique de gouvernance et de coordination qui montre la volonté des institutions en responsabilité réglementaire d'élaborer un Schéma ou un plan dans le champ des Solidarités de travailler en transversalité.

Ce mode de fonctionnement transversal et atypique est reconnu par tous les acteurs. Il est donc proposé de maintenir cette instance pour la gouvernance du nouveau schéma.



Axe

1

Une personne accompagnée actrice de son parcours

Au cœur des politiques de solidarité portées par le Département, la personne doit être reconnue dans toute sa singularité, dans ses aspirations et dans sa capacité d'agir.

Loin d'une approche descendante ou prescriptive, l'accompagnement social s'inscrit aujourd'hui dans une logique de co-construction dans laquelle la personne accompagnée est pleinement actrice de son parcours.

Force est de constater que l'efficacité des accompagnements dépend de l'implication des bénéficiaires dans les démarches les concernant. Quelle que soit la thématique d'intervention (accès aux droits, protection de l'enfance, autonomie, action sociale, protection maternelle et infantile, logement, insertion, environnement, culture...), **chaque étape du parcours doit être pensée avec la personne et non pour elle.**

Pour le Département, chef de file de l'action sociale, faire de chaque personne une actrice de son parcours, c'est reconnaître et valoriser les compétences qu'elle mobilise et créer les conditions favorables à cette mobilisation. Cela nécessite de faire évoluer les postures professionnelles et les organisations.

Ce premier axe du schéma des solidarités 2025-2030, a donc pour ambition de placer systématiquement la personne accompagnée au centre de l'accompagnement, dans une logique de co-construction. Il s'articule autour de 3 orientations et 8 projets.

ORIENTATION 1.1 | Promouvoir la participation des personnes accompagnées

- Projet 1 :** Mobiliser l'avis des personnes accompagnées et le positionner au centre des pratiques
- Projet 2 :** Renforcer la formation des professionnels pour initier de nouvelles modalités d'intervention
- Projet 3 :** Mettre en place et faire vivre des instances de contribution des personnes accompagnées

ORIENTATION 1.2 | Diversifier les modalités d'intervention

- Projet 4 :** Promouvoir les démarches de « aller vers » en complémentarité des autres modes d'accompagnement
- Projet 5 :** Valoriser l'expertise d'usage et la pair- aidance

ORIENTATION 1.3 | Faciliter l'accès aux droits et à l'information

- Projet 6 :** Renforcer l'accueil inconditionnel de proximité
- Projet 7 :** Réduire la fracture numérique
- Projet 8 :** Proposer de nouvelles modalités d'information

AXE 1 : UNE PERSONNE ACCOMPAGNÉE ACTRICE DE SON PARCOURS

- 3 orientations et 8 projets -

Orientation 1.1 : Promouvoir la participation des usagers

PROJET 1

Mobiliser l'avis des personnes accompagnées et le positionner au centre des pratiques

PROJET 2

Renforcer la formation des professionnelles pour initier de nouvelles modalités d'intervention

PROJET 3

Mettre en place et faire vivre des instances de contribution des usagers

Orientation 1.2 : Diversifier les modalités d'intervention

PROJET 4

Développer l'aller vers

PROJET 5

Valoriser l'expertise d'usage

Orientation 1.3 : Faciliter l'accès aux droits et à l'information

PROJET 6

Renforcer l'accueil inconditionnel

PROJET 7

Réduction de la fracture numérique

PROJET 8

Proposer de nouvelles modalités d'information

ORIENTATION 1.1

Promouvoir la participation des personnes accompagnées

La participation des personnes accompagnées est un levier pour des politiques sociales plus justes, plus efficaces et plus proches des réalités vécues.

Exemples de ce qui est en cours au sein du Département

- Mise en place d'un Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie
- Mise en place du Chemin de vie des jeunes accompagnés en Protection de l'enfance
- Mise en place de représentants de personnes accompagnées en CMS
- Mise en place de représentants des Allocataires du RSA au sein d'instances
- Réalisation d'enquêtes de satisfaction auprès des personnes accompagnées au sein de la Maison Départementale de l'Autonomie

Chiffres clés 2023

- **46 722** familles suivies par les CMS du Département
- **+ de 15 000** enfants vus par un médecin de PMI ou une infirmière-puéricultrice
- **19 000** enfants vaccinés
- **3 860** enfants et jeunes majeurs concernés par une mesure
- **+ de 1 100** collaborateurs (assistants familiaux compris)
- **3 620** bénéficiaires de la Prestation de compensation du Handicap
- **11 024** bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'Autonomie à domicile
- **4 089** aides au maintien dans le logement accordées par le Département en 2023
- **10 549** personnes allocataires du RSA

PROJET

#1

Mobiliser l'avis des personnes accompagnées et le positionner au centre des pratiques

La participation des personnes accompagnées est essentielle pour coconstruire des politiques publiques adaptées.

Dans le cadre du précédent Schéma des Solidarités de la Drôme 2019-2024, des réalisations pour favoriser la participation des personnes accompagnées ont été mises en place ou expérimentées : instances de participation des personnes à l'élaboration des politiques publiques (Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie ; Chemin de vie des Jeunes Accompagnés en Protection de l'Enfance ; groupes usagers de CMS ...). Des enquêtes de satisfaction, notamment auprès des publics de la Maison de l'Autonomie et de la Direction Economie Emploi Insertion ont été initiées. La mise en place d'une procédure systématique à l'ensemble des publics doit être recherchée.

OBJECTIFS



- Mettre en place un process systématique de mesure de la satisfaction des personnes accompagnées dans les différents champs d'intervention du département
- Organiser et structurer le recueil de l'avis, des besoins et des attentes des personnes accompagnées
- Faire évoluer l'offre de service pour un accompagnement au plus près des besoins

ACTIONS ENVISAGÉES 2025-2026



- Rédiger un process systématique et global de mesure de la satisfaction des personnes accompagnées dans les différents champs des Solidarités
- Expérimenter l'enquête de satisfaction (canal numérique mais également papier) auprès d'au moins un des publics du champ des Solidarités (personnes âgées et personnes en situation de handicap) et bilan avant essaimage
- Expérimenter une campagne de questionnaire anonyme auprès d'au moins un des publics du champ des Solidarités (personnes âgées et personnes en situation de handicap) et bilan avant essaimage
- Expérimenter et le cas échéant, développer les boîtes à idées dans les services

2027-2030



- Développer des enquêtes et questionnaires expérimentés en 2025 - 2026
- Rechercher la mutualisation d'enquêtes Département et partenaires
- Former les professionnels à la participation des usagers et aux outils de mesure de la satisfaction
- Mettre en place un réseau de référents des personnes accompagnées

INDICATEURS DE SUIVI



- Nombre d'enquêtes de satisfaction menées (tous domaines d'activité confondus)
- Nombre de personnes/usagers questionnés/sondés et réponses récoltées
- Evolution du taux de satisfaction (amélioration du service)

BÉNÉFICIAIRES



- › Les personnes âgées, les personnes en situation de handicap et leurs aidants
- › Les publics précaires et fragiles
- › Les bénéficiaires du RSA ou en demande d'insertion
- › Les jeunes notamment ceux relevant de l'Aide Sociale à l'Enfance
- › Les familles

PARTENAIRES (interne et externe)



- › Les personnes accompagnées
- › Les associations d'usagers par exemple représentants d'associations en situation de handicap ou représentants de jeunes accompagnés en protection de l'enfance
- › Les structures d'accompagnement de proximité, les CMS, les CCAS, les ESMS, les services à la personne...
- › L'ARS, la PJJ, la DDETS, la CAF, la CNSA et les autres financeurs

PROJET

#2

Renforcer la formation des professionnels pour initier de nouvelles modalités d'intervention

Le Livre blanc du travail social publié le 5/12/2023, souligne la nécessité de repenser la conception et les pratiques des métiers de l'action médico-sociale. En effet, face à la diffusion des informations, l'évolution des publics, la situation environnementale et aussi le manque d'attractivité du secteur, les modalités d'intervention doivent évoluer en s'appuyant sur l'expertise des personnes accompagnées.

Dans le Département de la Drôme, la réflexion autour de la place de la personne accompagnée a débuté depuis plusieurs années. De nouvelles modalités d'accompagnement ont été développées (par exemple, Référent de parcours). Le recours à des tiers non professionnels a été initié (par exemple, Pair Aidance, Bénévolat).

Ces réflexions doivent être formalisées dans le cadre du nouveau schéma pour être généralisées et faire l'objet d'une offre de formation spécifique.

OBJECTIFS



- ➔ Accompagner les professionnels aux changements de pratiques
- ➔ Encourager l'innovation et la mise en œuvre de pratiques professionnelles adaptées aux évolutions
- ➔ Favoriser la participation des personnes accompagnées
- ➔ Favoriser la pluridisciplinarité
- ➔ Construire une nouvelle culture commune
- ➔ Accroître l'attractivité des métiers de l'accompagnement

ACTIONS ENVISAGÉES 2025-2027



- Réaliser un recueil des formations autour de la participation et l'autodétermination des personnes proposées par le Département et ses partenaires
- Mettre en place un outil commun pour recueillir les besoins de formation des professionnels, des bénévoles, des pairs aidants du champ des solidarités pour envisager des formations mutualisées
- Mettre en place régulièrement des sensibilisations à la participation des personnes dans tout projet et à l'autodétermination de celle-ci, auprès des nouveaux professionnels
- Faire savoir ces évolutions dans les pratiques afin de développer de nouvelles vocations

2027-2030



- Décliner la démarche Logement d'abord et poursuivre la formation aux pratiques pour favoriser l'accès et le maintien dans le logement (co-référence, aller vers...) • Construire des formations avec des personnes accompagnées à destination des professionnels

- Travailler sur les représentations en proposant des rencontres ludiques sur le thème « du qui fait quoi » pour les intervenants du secteur médico-social sur les territoires
- Définir et mettre en œuvre un plan de formation pluriannuel (interne et Inter- institutions)
- Créer un parcours de formation des professionnels et développer une culture commune avec un socle commun de connaissance et de compétence et un socle commun de savoir être.
- Développer des formations-actions usagers-professionnels sur des sujets ciblés

INDICATEURS DE SUIVI



- Nombre de formations proposées
- Nombre de professionnels formés
- Nombre de partenaires participants
- Evolution des pratiques professionnelles observées
- Mesure de l'impact social des actions auprès des personnes accompagnées.

BÉNÉFICIAIRES



- Personnes accompagnées (indirectement)
- Professionnels de l'action médico-sociale
- Chef de projet et pilotes d'actions du schéma des solidarités

PARTENAIRES (interne et externe)



- Les personnes accompagnées, les acteurs de terrain, les employeurs de travailleurs médicaux sociaux, les centres de formation, ARS, DDETS, CAF, CNSA et autres financeurs

PROJET

#3

Mettre en place et faire vivre des instances de contribution des personnes accompagnées

La participation active des personnes accompagnées est essentielle pour élaborer des politiques sociales adaptées. Le Haut Conseil du travail social souligne l'importance de leur implication dans les instances de gouvernance pour améliorer la qualité des services et promouvoir leur autonomie.

L'implication des usagers dans un projet peut se faire à différentes étapes clés, selon le contexte et les objectifs visés. Ainsi, elle peut être sollicitée lors de l'analyse des besoins, de la conception, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation, ainsi que lors du bilan et de la pérennisation d'un dispositif. Cette participation active à chaque étape permet d'assurer la pertinence, l'efficacité et la durabilité du projet.

Afin de favoriser la participation des personnes accompagnées, le Département a commencé à initier des instances de contribution :

- . Le Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) a été mis en place au sein de la Maison Départementale de l'Autonomie ;
- . Le Conseil des Jeunes Accompagnés en Protection de l'enfance a été mis en place au sein de la Direction Enfance Famille ;
- . La Direction Economie, Emploi, Insertion a mis en place la participation présence d'un représentant des personnes accompagnées au sein des équipes pluridisciplinaires ;
- . La Direction des Territoires de l'Action Médico-Sociale préconise la présence des personnes accompagnées aux instances de concertation qui les concernent.

Pour les années à venir, il s'agit de structurer, développer et faire vivre la contribution des personnes.

OBJECTIFS



- ➔ Favoriser l'expression des personnes accompagnées aux différentes étapes de leur parcours et notamment dans les décisions qui les concernent
- ➔ Associer les personnes accompagnées aux différentes instances de gouvernance en définissant précisément leur rôle
- ➔ Faire évoluer l'offre de service en fonction des retours des usagers

ACTIONS ENVISAGÉES 2025-2026



- Créer ou renforcer les instances participatives (conseils de vie sociale, comités des personnes accompagnées, groupes de parole)
- Participation des usagers aux différentes instances de la Commission des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie (CFPPA)
- Mise en place des commissions pour les personnes âgées et pour les personnes en situation de handicap au Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA)
- Intégrer systématiquement des personnes accompagnées dans les instances de mise en œuvre des politiques sociales existantes
- Déployer sur tout le territoire et pour tous les modes d'accompagnement le Chemin de vie des jeunes accompagnés en protection de l'enfance

2027-2030



- Rédiger un cahier des charges et/ou une charte sur la place des personnes accompagnées dans les instances départementales
- Développer des instances de contribution des personnes accompagnées pour chaque politique sociale

- Poursuivre la structuration des instances de suivi des im-payés et faire connaître davantage le fonctionnement et le rôle de la CCAPEX aux travailleurs sociaux

INDICATEURS DE SUIVI



- Evolution du nombre d'instances associant les personnes accompagnées
- Taux de participation et d'engagement des personnes accompagnées (fiche de présence)
- Nombre de questionnaires de satisfaction
- Nombre de propositions issues des personnes accompagnées
- Nombre d'évolutions issues de l'association des personnes accompagnées

BÉNÉFICIAIRES



- Les personnes âgées, les personnes en situation de handicap et leurs aidants
- Les publics précaires, bénéficiaires du RSA ou en demande d'insertion
- Les jeunes notamment ceux relevant de l'Aide Sociale à l'Enfance
- Les familles

PARTENAIRES (interne et externe)



- Personnes accompagnées
- Professionnels du département
- Partenaires du Département : structures d'accompagnement social
- Conseils de vie sociale



ORIENTATION 1.2

Diversifier les modalités d'intervention

Le secteur médico-social est confronté à des transformations majeures : évolution des besoins des publics, vieillissement de la population, diversification des parcours de vie, attentes accrues en termes de personnalisation des réponses, développement des outils numériques ...

Pour répondre à ces évolutions, le Département propose une diversification de ses modalités d'intervention.

Exemples de ce qui est en cours au sein du Département

- Développement de la démarche référent de parcours
- Développement d'outils numériques pour permettre de trouver les informations utiles, d'avoir des échanges mails avec les services départementaux et de formuler des demandes de manière dématérialisée.
- Mise en place d'une équipe mobile de psychiatrie portée par le Département et le Centre Hospitalier Drôme Vivarais pour les enfants accompagnés en protection de l'enfance.
- Mise en place d'un nouveau parcours pour les allocataires du RSA
- Mise en place d'un outil de prise de rendez-vous en ligne : Rendez-vous Solidarité
- Mise en place de 100 points d'accueil social relais de la Maison Départementale de l'Autonomie
- Organisation d'une journée de la Pair Aidance pour sensibiliser les acteurs du médico-social

Chiffres clés

- **+ de 200** professionnels formés à la démarche référent de parcours
- **+ de 90 730** rendez-vous en CMS
- **+ de 300** actions collectives développées en CMS
- **23** jeunes engagés dans le Chemin de Vie des jeunes accompagnés en Protection de l'Enfance
- **60** solutions proposées en logement intergénérationnel
- **4** Groupes d'Entraide Mutuelles (GEM) organisés en Drôme

PROJET

#4

Promouvoir les démarches de « aller vers » en complémentarité des autres modes d'accompagnement

Face aux inégalités d'accès aux services publics, notamment dans les zones rurales ou les quartiers prioritaires, les démarches de « aller vers » se révèlent essentielles. Ces actions visent à aller à la rencontre des usagers, souvent éloignés des structures traditionnelles, pour leur offrir un accompagnement adapté et personnalisé. Elles complètent ainsi les dispositifs existants, renforçant l'efficacité de l'action publique et de l'inclusion sociale.

« L'aller vers » est donc une démarche pro active qui vise à aller au-devant des publics sans attendre leur demande. Cette démarche est déjà initiée dans certains services départementaux et par des partenaires notamment suite au COVID mais elle reste à conforter.

OBJECTIFS



- ➔ Renforcer l'accès aux services publics : Faciliter l'accès aux droits et aux services pour les populations éloignées.
- ➔ Compléter les dispositifs existants : Assurer une complémentarité avec les autres modes d'accompagnement pour une prise en charge globale.
- ➔ Renforcer la coordination des acteurs : Fédérer les différents intervenants autour d'un projet commun pour une meilleure efficacité.
- ➔ Identifier et rencontrer les publics en situation de non-recours ou d'isolement
- ➔ Adapter et développer de nouvelles modalités de rencontres avec l'usager pour intervenir hors les murs

ACTIONS ENVISAGÉES 2025-2026



- Parangonnage des initiatives territoriales et identification des pratiques déjà existantes
- Développement des coopérations d'acteurs pour mailler le territoire et cartographier leurs interventions
- Poursuite des permanences sociales, PMI externalisées et des accompagnements par les infirmières de santé publique
- Renforcement des visites à domicile : Renforcement de la démarche « Petits pas grand pas » dans le domaine de la petite enfance ; Réflexion sur les visites à domicile des professionnels de l'action sociale et de la Protection Maternelle et Infantile en dehors des évaluations enfance
- Ouverture des Portes des CMS : « développement d'opérations Portes ouvertes de 2026 à 2030 »
- Proposition d'actions de médiation culturelle pour favoriser l'insertion sociale et professionnelle grâce à la culture

2027-2030



- Organisation d'accueil dans des lieux informels : des espaces non dédiés où les personnes en difficulté peuvent se rendre facilement, sans barrière institutionnelle, pour demander de l'aide

- Développement d'un réseau de bénévoles formés et accompagnés pour renforcer l'action des professionnels
- Développement d'une offre de formations à destination des travailleurs sociaux, des bénévoles et des pairs aidants
- Déploiement d'une démarche pour entrer en contact avec les locataires les plus éloignés des institutions
- Proposer des accompagnements pour renforcer l'accompagnement via et vers le soin

INDICATEURS DE SUIVI



- Nombre et type d'actions développées
- Nombre d'usagers concernés par l'aller vers
- Mesure de satisfaction du service rendu via un questionnaire
- Réalisation d'une cartographie des actions « d'aller vers » et des partenaires engagés dans la démarche

BÉNÉFICIAIRES



- Les personnes âgées, les personnes en situation de handicap et leurs aidants
- Les publics précaires et fragiles
- Bénéficiaires du RSA ou en demande d'insertion
- Les jeunes notamment ceux relevant de l'Aide Sociale à l'Enfance
- Les personnes en recherche de logement
- Les familles



PARTENAIRES (interne et externe)

- L'ensemble des professionnels du Département, l'ensemble des partenaires ayant des acteurs en lien avec des personnes accompagnées, les pairs aidants et les bénévoles.



PROJET

#5

Valoriser l'expertise d'usage et la pair- aidance

L'expertise d'usage peut être définie comme les savoirs issus de l'expérience vécue des bénéficiaires « directs » des institutions du travail social.

La pair-aidance est une pratique d'entraide entre personnes ayant vécu des situations similaires, permettant un accompagnement basé sur le partage d'expérience.

De plus en plus reconnues, ces modalités font l'objet d'actions au sein du Département ; par exemple, dans le Chemin de vie des Jeunes accompagnés en Protection de l'Enfance, le nouveau parcours des bénéficiaires RSA ou les points d'accueil de la Maison Départementale de l'autonomie au travers des membres du collectif Drôme Handicap (CDH) ou du Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA).

Cette expertise d'usage peut être réemployée par la personne accompagnée aux bénéfices d'autres personnes accompagnées. De même, la pair - aidance permet à la personne accompagnée de partager son histoire et ses difficultés avec une personne ayant vécu une situation similaire ; ce qui accentue l'empathie et permet de mieux comprendre les réponses de l'institution.

OBJECTIFS

- ➔ Reconnaître et intégrer l'expertise d'usage dans l'élaboration et l'évaluation des politiques sociales
- ➔ Développer des dispositifs de pair-aidance pour renforcer l'accompagnement des personnes
- ➔ Favoriser la pair-aidance en formant les professionnels à sa reconnaissance et sa valorisation en accompagnant les pairs aidants dans leurs missions aux côtés des institutions



ACTIONS ENVISAGÉES 2025-2026

- Recensement des lieux et services qui recourent à la pair-aidance dans le Département et les valoriser dans Drôme Info (plateforme partenariale de recensement des services à disposition des usagers et professionnels)
- Sensibiliser / former les professionnels et personnes accompagnées sur la pair-aidance et l'expertise d'usage
- Associer des personnes accompagnées ou des pairs aidants aux réflexions
- Poursuivre et étendre le soutien aux actions d'auto-réhabilitation accompagnée du logement



2027-2030

- Création d'un Conseil de Développement de la pair-aidance
- Organisation d'évènements (conférences, table ronde) à destination des professionnels et d'usagers pour valoriser ces pratiques
- Transformer l'expertise d'usage en pair-aidance et intégrer des pairs-aidants dans les équipes professionnelles pour un accompagnement complémentaire
- Proposer des outils pour faciliter le développement de la pair-aidance



INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre d'actions s'appuyant sur la pair-aidance et l'expertise d'usage
- Evolution annuelle (Nombre d'actions existantes identifiées et Nombre d'actions nouvelles proposées)
- Nombre de partenaires associés à chaque action
- Nombre de pairs aidants formés
- Nombre d'interventions de pairs aidants auprès des personnes accompagnées
- Nombre d'actions co-construites avec des pairs aidants ou des personnes accompagnées



BÉNÉFICIAIRES

- Les personnes âgées, les personnes en situation de handicap et leurs aidants
- Les publics précaires et fragiles
- Les bénéficiaires du RSA ou les personnes en demande d'insertion
- Les jeunes notamment ceux relevant de l'Aide Sociale à l'Enfance
- Les familles



PARTENAIRES (interne et externe)

- L'ensemble des professionnels en lien avec des personnes accompagnées : Commission Départementale des personnes en situation de Handicap (CDH), services médico-sociaux, pairs aidants, personnes volontaires pour devenir pair-aidant, les CCAS, les MJC, les centres sociaux, la CAF, la MSA et les associations.



ORIENTATION 1.3

Faciliter l'accès aux droits et à l'information

Garantir l'accès aux droits pour tous est un enjeu majeur de solidarité. L'information claire, compréhensible et accessible est la première étape pour y accéder. Le Département souhaite simplifier les parcours des personnes en renforçant la lisibilité de l'offre sociale et en améliorant l'orientation des publics par une information plus accessible. .

Exemples de ce qui est en cours au sein du Département

- Formation de l'ensemble des CMS à la démarche de Premier Accueil Social Inconditionnel de Proximité (PASIP)
- Mise en place d'une plateforme partenariale et départementale d'information : Drôme Info
- Coordination des lieux de médiation numérique

Chiffres clés

- **21** tiers-lieux de médiation numérique
- **+ de 85 000** appels reçus par Drôme Info et Drome Solidarités
- **38 000** Consultations de Drôme Info
- **10 039** personnes reçues à la Maison Départementale de l'Autonomie

PROJET

#6

Renforcer l'accueil inconditionnel de proximité

Il est fréquent de rencontrer des usagers qui ont été réorientés à plusieurs reprises avant d'obtenir la réponse qu'ils souhaitaient. Pour éviter cela, depuis 2020, le Département a engagé une démarche de Premier Accueil Social Inconditionnel de Proximité (PASIP). Cette démarche a pour objectif de ne laisser aucune personne sans réponse ou orientation. Cette démarche est à renforcer et à développer dans l'intérêt de tous.

Pour permettre une réponse qualifiée de ses accueillants inconditionnels, le Département a développé une plateforme numérique, Drôme Info qui s'adresse aux professionnels et aux personnes elles-mêmes et qui contient l'ensemble des éléments par thématique (15 dont « Famille et moi », « démarches administratives », « vie associative-loisirs et culture » ...).

OBJECTIFS

- ➔ Assurer un accueil accessible, bienveillant, centré sur les besoins et préoccupations exprimées permettant d'apporter un accompagnement global et adapté
- ➔ Améliorer l'accès aux droits et lutter contre le non recours
- ➔ Renforcer la proximité des services aux publics
- ➔ Renforcer la coordination entre les différents acteurs d'un territoire



ACTIONS ENVISAGÉES 2025-2026

- Poursuivre la promotion et le développement de Drôme info
- Favoriser le développement de « Maisons des Solidarités », lieux uniques d'accompagnement pour le Département et ses partenaires (ex : Romans)
- Mise à jour de la formation Premier Accueil Social Inconditionnel de Proximité en y associant les partenaires
- Diffuser la nouvelle édition du guide de lutte contre l'habitat indigne et travailler à la précision du qui fait quoi dans le cadre du logement en déclinant l'information à l'échelle locale



2027-2030

- Proposition de formations inter institutionnelles
- Intégrer les structures identifiées dans les schémas d'amélioration de l'accessibilité des services au public et faire figurer le premier accueil social dans leur offre de service (charte d'accueil commune ...)
- Mettre en place des conditions d'interconnaissance institutionnelles, organiser l'échange de données entre institutions, proposer une articulation dans les accueils physiques, téléphoniques mais également numériques et proposer une réponse qualifiée de 1er niveau
- Recenser les besoins et les évolutions actuelles ou futures et les intégrer dans la démarche d'accueil inconditionnel
- Mettre en place un groupe de « personnes accompagnées testeuses » pour évaluer les accueils et les faire progresser



- Permettre l'accès de l'ensemble des locaux et des informations aux personnes et notamment celles à mobilité réduite ou en situation de handicap
- Développer la mise en place de permanences de partenaires au sein des Maisons Départementales des Solidarités pour simplifier l'accès à l'information et à l'accompagnement
- Poursuivre la formation de l'ensemble des professionnels (accueil de tout public, écoute, reformulation, médiation, gestion du stress et des situations d'urgence, conduite d'entretien pour un pré-diagnostic, accueil de premier niveau ...)
- Assurer et rendre attractif les missions des professionnels chargés de l'accueil inconditionnel.

INDICATEURS DE SUIVI



- Suivi d'activité des lieux de premier accueil
- Nombre d'actions développées
- Nombre de professionnels formés
- Taux de satisfaction des usagers
- Mesure de l'impact de l'accueil inconditionnel sur le parcours des personnes
- Nombre de partenaires impliqués dans les actions

BÉNÉFICIAIRES



- Toute personne rencontrant des difficultés ou souhaitant exprimer une demande d'accès aux droits ou d'accompagnement.

PARTENAIRES (interne et externe)



- Plateforme Drôme Info
- CCAS/villes/Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI)
- Centres Sociaux
- Etablissements France Service
- CAF, CPAM, Banque de France...
- Services du Département et de l'Etat

PROJET

#7

Réduire la fracture numérique

D'après l'INSEE, 15,4% des 15 ans ou plus résidant en France (hors Mayotte) souffrent d'illectronisme ce qui induit un manque de connaissances numériques et des difficultés à pouvoir utiliser internet.

Cette situation touche particulièrement les personnes âgées, les moins diplômés et les ménages modestes.

Chef de file des solidarités, le Conseil départemental s'implique dans l'accompagnement à la transition numérique afin de réduire l'exclusion des publics éloignés de ces outils.

OBJECTIFS



- ➔ Réduire les inégalités d'accès et d'usage du numérique
- ➔ Humaniser le numérique
- ➔ Favoriser l'autonomie des utilisateurs au quotidien et les accompagner dans leur parcours
- ➔ Favoriser l'accès au matériel informatique
- ➔ Renforcer la cohésion sociale en luttant contre l'exclusion numérique

ACTIONS ENVISAGÉES 2025-2026

- Développement de l'offre d'accompagnement pour renforcer les compétences numériques des personnes et les guider vers l'autonomie :
 - Renouvellement des plaquettes d'information
 - Développement et communication sur le réseau de la médiation numérique « Les Eclaireurs du Numérique ».
- Sensibilisation des personnes en situation d'accueil des publics aux enjeux de la médiation numérique afin de faciliter les prescriptions
- Amélioration de la coordination entre les France Service, les Centres Médicaux Sociaux du Département, les points CAF et l'ensemble des accueils pour faciliter la prise en charge des bénéficiaires.

2027-2030

- Intégration dans le parcours usager de rendez-vous spécifiques pour évaluer les compétences numériques
- Mise en place d'une plateforme numérique pour faciliter l'orientation des bénéficiaires vers des ateliers de médiation numérique
- Recensement des lieux de médiation numérique, d'espaces dotés d'ordinateurs, scanners et imprimantes pour les bénéficiaires non équipés.



- Organisation de campagnes pour tester, avec des usagers, les applications, sites Internet et téléservices (design de service).
- Détermination d'indicateurs de mesure d'impact social des accompagnements de lutte contre l'illectronisme.

INDICATEURS DE SUIVI



- Nombre d'actions proposées
- Nombre de personnes bénéficiaires des actions
- Nombre de rendez-vous programmés par les professionnels
- Questionnaire de mesure d'impact auprès des bénéficiaires des actions (avant et après les actions)
- Nombre de téléservices testés par des usagers

BÉNÉFICIAIRES



- Toute personne éloignée/mal à l'aise avec le numérique, par manque de compétences, de confiance en soi ou d'équipement

PARTENAIRES (interne et externe)



- CAF
- France Travail
- CCAS
- Eclaireurs du Numérique
- Centre Sociaux
- MJC
- EPCI et services départementaux

PROJET

#8

Proposer de nouvelles modalités d'information

L'accès à l'information est un levier essentiel pour l'autonomie et l'inclusion des usagers dans leurs démarches administratives et sociales. Cependant, les canaux traditionnels ne suffisent plus à atteindre efficacement tous les publics, notamment les plus vulnérables ou éloignés du numérique. Il devient donc nécessaire d'explorer et de mettre en place de nouvelles modalités d'information, plus accessibles, interactives et adaptées aux besoins spécifiques de chacun.

Le droit à l'information est reconnu par tous même si dans les faits, il ne fait pas l'objet de textes législatifs.

Même s'il est difficile de le quantifier précisément, dans le Département comme dans toute la France, on observe du non recours aux droits en partie expliqué par un non accès à l'information.

Le Département offre de multiples lieux (à travers notamment ses CMS et points d'accueil de la Maison Départementale de l'Autonomie) et différents canaux (accueil physique, téléphonique et numérique) pour accéder à l'information.

OBJECTIFS



- ➔ Réduire les inégalités d'accès à l'information et améliorer la qualité et l'accessibilité de l'information délivrée
- ➔ Lutter contre le non recours aux droits
- ➔ Diversifier les supports de l'information pour adapter ces derniers aux besoins spécifiques des différents publics
- ➔ Innover en développant des modes de communication diversifiés
- ➔ Favoriser l'autonomie des personnes dans leurs démarches sociales et administratives

ACTIONS ENVISAGÉES 2025-2026



- Recueil auprès des usagers des difficultés d'accès à l'information rencontrées avant d'accéder au service (questionnaires, interviews)
- Mise à jour et communication régulière sur Drôme Info (plateforme partenariale de recensement de l'offre sur le territoire)
- Renforcer la communication en direction des propriétaires bailleurs de logement confrontés à des travaux lourds (bail renov...)

2027-2030



- Retranscrire les documents existants en mode FALC (Facile à Lire et à Comprendre)
- Organiser des cafés d'information ouverts aux partenaires et au public
- Investir de nouveaux canaux de communication (réseaux sociaux)
- Développer une offre d'outils d'information « ludiques » (théâtre interactif et jeux comme une roue des droits sociaux)
- Explorer les pistes offertes par l'Intelligence Artificielle au service de l'orientation, et de la simplification
- Expérimenter une semaine de l'accès au droit : atelier découverte avec les usagers ; Jeux de l'oeie des droits et de la santé ; Design de service de Parcours type pour appréhender les difficultés....

INDICATEURS DE SUIVI



- Nombre d'actions mises en œuvre et nouveaux supports créés ou mis à jour
- Niveau de satisfaction de l'usager : questionnaires avant et après les actions, pour évaluer les mesures d'impact social auprès des personnes

BÉNÉFICIAIRES



- Tout public (personnes âgées, personnes en situation de handicap, familles, parents, jeunes, personnes en recherche d'informations concernant leurs droits ou en demande d'accompagnement dans les domaines éducatif, santé, logement, insertion...)

PARTENAIRES (interne et externe)



- Les associations
- Les administrations
- Les personnes accompagnées
- Les professionnels du Département
- Les pairs aidants
- Les bénévoles



Axe



Un accompagnement à tous les âges de la vie

Dans un contexte de mutations démographiques, sociales et économiques, le Département est l'acteur de proximité en matière de solidarités humaines.

A travers ses compétences en matière sociale, il accompagne les habitants à chaque étape de leur vie, de la petite enfance à la perte d'autonomie.

Ce deuxième axe du schéma des solidarités 2025-2030, illustre la volonté de construire un parcours de vie sécurisé et respectueux de la diversité des besoins à chaque étape de l'existence.

Il s'articule comme l'axe 1 autour de 3 orientations et 8 projets.

ORIENTATION 2.1 | Accompagner la vie à domicile

Projet 9 : Mobiliser et mieux faire connaître les acteurs de la prévention

Projet 10 : Soutenir le quotidien à domicile

Projet 11 : Lutter contre l'isolement des personnes à tous les âges de la vie

ORIENTATION 2.2 | Accompagner la prise en charge en établissement

Projet 12 : Sécuriser les accueils à tous les âges de la vie

Projet 13 : Favoriser l'ouverture des établissements

ORIENTATION 2.3 | Adapter les services pour répondre aux besoins spécifiques et prévenir la maltraitance

Projet 14 : Prévenir la maltraitance

Projet 15 : Trouver des réponses aux situations complexes

Projet 16 : Proposer une offre de service adaptée, alternative ou hybride

AXE 2 : UN ACCOMPAGNEMENT À TOUS LES ÂGES DE LA VIE

- 3 orientations et 8 projets -

Orientation 2.1 : Accompagner la vie à domicile

PROJET 9

Mobiliser et mieux faire connaître les acteurs de la prévention

PROJET 10

Soutenir le quotidien à domicile

PROJET 11

Lutter contre l'isolement des personnes à tous les âges de la vie

Orientation 2.2 : Accompagner la prise en charge en établissement

PROJET 12

Sécuriser les accueils

PROJET 13

Favoriser l'ouverture des établissements vers l'extérieur

Orientation 2.3 : Adapter les services pour répondre aux besoins spécifiques et prévenir la maltraitance

PROJET 14

Prévenir la maltraitance

PROJET 15

Trouver des réponses aux situations complexes

PROJET 16

Proposer une offre de service adaptée alternative ou hybride

ORIENTATION 2.1

Accompagner la vie à domicile

Vivre chez soi, dans un cadre familial et sécurisant est l'aspiration d'un grand nombre de personnes à tous les âges de la vie. Grâce au schéma, le Département réaffirme son souhait de rendre possible, renforcer et sécuriser la vie à domicile.

Exemples de ce qui est en cours au sein du Département

- Développement d'animations autour de la santé et de l'éducation du jeune enfant en salle d'attente PMI
- Initiation d'une recherche action par l'Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance (ODPE) en 2021 dont 1 axe portait sur la prévention.
- Diagnostic sur la prévention spécialisée (2022-2023) : « Valorisation des actions de la prévention spécialisée en Drôme et impact sur la population ».
- Mise en place de 2 appels à projet par an pour soutenir financièrement les actions collectives de prévention à destination des seniors et/ou de leurs aidants (CFPPA).
- Expérimentation sur un an de la MASP3 (Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé) pour prévenir les expulsions
- Partenariat accru entre les institutions au bénéfice des personnes accompagnées pour limiter le non-recours et les inégalités

Chiffres clés 2023

- **11 817** bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie à Domicile
- **4 733** bénéficiaires de la Prestation de Compensation du handicap
- **4 089** ménages aidés au maintien dans le logement
- **1 814** mesures de protection de l'enfance à domicile
- **4 090** visites à domicile réalisées par les infirmières-puéricultrices du Département
- Près de **312** internes en médecine accueillis en Drôme
- **44 370** familles accompagnées par les professionnels des CMS du Département (hors évaluations Enfance).

PROJET

#9

Mobiliser et mieux faire connaître les acteurs de la prévention

La prévention peut se définir comme « l'ensemble des dispositions prises pour prévenir un danger, un risque, une situation dommageable qu'elles soient d'ordre social, sanitaire, environnemental ou économique »

Dans le département de la Drôme, de nombreux acteurs réalisent des actions de prévention dans le domaine des politiques sociales : prévention des expulsions ; prévention de l'endettement ; prévention spécialisée pour les enfants et la jeunesse ; prévention des risques liés à une situation de handicap ou à l'âge ; prévention au travers des bilans de santé en écoles maternelles ; prévention du suicide ; prévention de la prostitution des mineurs...

Ces actions ne sont pas toujours bien connues. Elles ne sont pas coordonnées. Certains territoires et /ou thématiques restent peu couverts par des actions de prévention.

OBJECTIFS



- ➔ Améliorer la visibilité des acteurs, la lisibilité de leurs actions, les lieux ressources et les actions existantes en matière de prévention
- ➔ Développer et renforcer la coordination des acteurs dans le champ de la prévention
- ➔ Favoriser le renforcement du potentiel des personnes



ACTIONS ENVISAGÉES 2025-2026

- Réalisation d'une cartographie de la prévention dans l'ensemble des champs des politiques sociales et insertion dans Drome Info (plateforme partenariale de recensement des services sur le département)
- Promotion de cette cartographie au sein des instances partenariales locales existantes
- Promotion annuelle d'un objectif spécifique de prévention dans le département chaque année, par l'intermédiaire du schéma des solidarités, (par exemple 2026 : prévention des conduites à risque, 2027 : prévention du suicide, etc....)
- Communication sur les appels à projets pour favoriser la mise en œuvre d'actions (par exemple de la CFPPA).
- Participation à la diffusion des campagnes nationales de prévention en santé par exemple sur les dépistages des cancers, la Semaine Européenne de la Vaccination...

2027-2030



- Proposer un plan de communication et des outils de sensibilisation mutualisés avec l'ensemble des financeurs de la prévention
- Proposer et mettre en œuvre des actions (ateliers collectifs, places réservées en crèches, ateliers santé, rallye partenaires de la prévention, Assises de la prévention ...) dans l'ensemble des politiques sociales

INDICATEURS DE SUIVI



- Cartographie réalisée
- Nombre d'actions réalisées par politique sociale
- Nombre de bénéficiaires des actions de prévention (actions individuelles et collectives)
- Nombre de partenaires associées aux actions de prévention
- Mesure d'impact des actions de prévention auprès des personnes bénéficiaires (questionnaire avant et après)

BÉNÉFICIAIRES



- L'ensemble des publics : enfants, jeunes, adultes, parents, personnes âgées, personnes en situation de handicap, familles ...

PARTENAIRES (interne et externe)



- ARS, Centre sociaux, CCAS, CIAS, CAF, MSA, CPAM, Education nationale, France travail, Centres hospitaliers, EPCI ; Associations de solidarité ; Associations (protection de l'enfance, handicap et du grand âge, droit au logement, lutte contre la précarité ...), Centres de formation, les services de l'Etat et l'ensemble des services du département...

PROJET

#10

Soutenir le quotidien à domicile

Le domicile constitue le lieu de vie privilégié, quel que soit l'âge, la situation de handicap, le niveau de ressources ou le statut familial. Cependant, le maintien ou le soutien à domicile peut être mis à mal par des fragilités diverses : perte d'autonomie, difficultés éducatives, isolement social, mobilité réduite, précarité économique, ou accès insuffisant aux services de proximité.

Pour éviter ou limiter les ruptures de parcours, les placements ou les hospitalisations non programmées ou en urgence, le Département souhaite renforcer son action pour favoriser la vie à domicile dans de bonnes conditions, tout en soutenant les aidants et en facilitant l'accès aux droits et aux services.

OBJECTIFS



- ➔ Renforcer l'autonomie et le bien-être des personnes au domicile, quel que soit leur profil (PA, PH, familles en difficulté, publics précaires, enfants).
- ➔ Faciliter l'accès à un accompagnement global et coordonné autour de la personne.
- ➔ Prévenir la dégradation des situations et soutenir les aidants naturels et familiaux pour prévenir l'épuisement.
- ➔ Favoriser les solutions alternatives au placement ou à l'institutionnalisation.
- ➔ Participer au processus de désinstitutionnalisation et au virage domiciliaire

ACTIONS ENVISAGÉES 2025-2026



- Travail sur la coordination, la lisibilité des acteurs des solidarités et à la désignation si besoin d'un « référent de parcours à domicile » pour l'ensemble des publics,
- Recensement des services mobiles, associant médico-social, éducatif et logistique (aide-ménagère, soutien parental, transport, soins...) et inscription dans Drôme Info (plateforme partenariale de recensement des services sur le département).
- Mise en place d'un soutien renforcé aux aidants : solutions de répit, accompagnement psychologique, formation, poursuite du Printemps des aidants, soutien à la parentalité...
- Poursuite des visites à domicile notamment en milieu rural, pour aller au-devant des publics isolés et mieux appréhender leur milieu de vie.
- Déploiement de solutions d'habitat adapté ou évolutif, y compris colocation solidaire, logements passerelles, intergénérationnels...
- Soutien à l'accès aux soins et participation à la lutte contre les déserts médicaux : poursuite et ajustement du plan de redynamisation de l'offre de soins du Département

2027-2030



- Etude des expérimentations innovantes : baluchonnage, conciergerie solidaire, application numérique de coordination...
- Accompagnement de la réforme des SAD (service autonomie à domicile)
- Proposition d'« un recueil de vie » à réaliser par l'ensemble des acteurs avec la personne accompagnée volontaire avec récit, photos et tous documents qui permet de mieux connaître ses besoins et lui éviter de répéter son histoire de vie

INDICATEURS DE SUIVI



- Recueil et évaluation des actions réalisées pour améliorer la coordination et pour renforcer l'aide aux aidants
- Réalisation du recensement des services mobiles
- Taux de satisfaction des bénéficiaires et des aidants pour chaque nouvelle action proposée.
- Nombre d'actions de soutien à l'accès aux soins et d'actions participant à la lutte contre les déserts médicaux
- Évolution du nombre de nouvelles solutions d'habitat
- Evolution des visites à domicile
- Nombre d'expérimentations étudiées
- Expérimentation du « recueil de vie »

BÉNÉFICIAIRES



- > Tout public ayant besoin d'un accompagnement spécifique à domicile : enfants, jeunes, parents, adultes en précarité, personnes âgées, personnes en situation de handicap

PARTENAIRES (interne et externe)



- > Services autonomie à domicile et de TISF, ARS, CCAS, CAF, MSA, SAVS, Associations tutélaires, associations de protection de l'enfance et ensemble des services intervenants à domicile ou portant des politiques pouvant favoriser le quotidien.



PROJET

#11

Lutter contre l'isolement des personnes à tous les âges de la vie

L'isolement social affecte profondément la santé des individus, qu'ils soient jeunes ou âgés. Il est donc crucial de mettre en place des stratégies de prévention et de soutien pour lutter contre l'isolement social à tous les âges.

Drôme Info (plateforme partenariale de recensement des services) recense un certain nombre d'opérateurs et d'actions.

L'offre de service pour lutter contre l'isolement subi est inégale sur le territoire drômois et selon les publics.

OBJECTIFS



- Prévenir et réduire l'isolement à tous les âges
- Favoriser les interactions entre les publics et notamment les interactions intergénérationnelles
- Renforcer les réseaux de soutien et les initiatives locales

ACTIONS ENVISAGÉES 2025-2026



- Réalisation d'une cartographie des actions de lutte contre l'isolement
- Valorisation des modalités de mise en œuvre des heures de lien social par les SAD (services autonomie à domicile) en lien avec les acteurs de droit commun (notamment associatifs dans les champs de la culture, du sport et des loisirs)
- Communication sur les initiatives locales et ou intergénérationnelles (Inscription dans Drôme info, présentation en réunions partenariales, médias...)
- Développement des actions culturelles « mobiles » : portage de livres, contes par téléphone....
- Développement de la pair-aidance et l'entraide intergénérationnelle
- Mise en œuvre du nouveau parcours pour les bénéficiaires RSA avec organisation d'un rendez-vous mensuel
- Propositions d'actions d'insertion sociale pour les bénéficiaires du RSA permettant d'accroître le lien social

2027-2030



- Réflexion et propositions pour mise en commun des modalités de repérage des personnes isolées (enquêtes/ listes CCAS/ listes écoles...)
- Promotion et développement de l'accessibilité financière des lieux de rencontres (tarifs préférentiels ; dynamique de partage/solidarité entre utilisateurs de l'action/personnes qui fréquentent le lieu)

- Réflexion sur les dispositifs de mobilité des personnes (déploiement de navettes/covoiturage/facilitation de l'utilisation de transports collectifs avec tarifs préférentiels...)
- Mise en œuvre des «15h00 d'activités» pour les bénéficiaires du RSA
- Expérimentation d'actions favorisant le lien social (ex «Viens boire le thé à la maison»).

INDICATEURS DE SUIVI



- Nombre d'actions développées
- Cartographie des actions
- Nombre de bénéficiaires des actions
- Nombre d'acteurs mobilisés pour les différentes étapes du projet
- Mesure d'impact social des actions proposées

BÉNÉFICIAIRES



> Toute personne, quel que soit son âge ou sa situation, subissant des répercussions négatives liées à son isolement

PARTENAIRES (interne et externe)



- > CCAS/CIAS/Communauté de Communes
- > Associations
- > Médecins/pharmacien
- > CAF/MSA/CARSAT
- > Etablissements scolaires
- > Centre de formation/France travail
- > Centre Hospitaliers et services médico-sociaux
- > France service
- > Commerces
- > Réseaux de transport
- > Professionnels du Département
- > Bénévoles

ORIENTATION 2.2

Accompagner la prise en charge en établissement

Chaque établissement du territoire est un maillon essentiel pour l'accompagnement des personnes. Qu'il s'agisse de la petite enfance, de l'enfance protégée, du handicap ou du grand âge, l'accueil en établissement joue un rôle clé pour accompagner et sécuriser les parcours de vie.

Les établissements, les équipes professionnelles et les familles, doivent bâtir ensemble des accompagnements respectueux, innovants et adaptés à chacun.

Exemples de ce qui est en cours au sein du Département

- Soutien aux reconstructions et réhabilitations de tous les ESMS avec un plan d'aide sur 10 ans adopté en 2017
- Mise en place d'un accompagnement renforcé pour les résidences autonomie : soutien dans l'accueil des Personnes Handicapées Vieillissantes), mise en place d'une conférence annuelle des résidences autonomie.
- Actualisation et adaptation du Règlement Départemental d'aide sociale (en 2023) intégrant par exemple l'Aide à la vie Partagée pour les habitats inclusifs dans les nouvelles mesures de financement.
- Mise en place d'un responsable de la gestion des places en protection de l'enfance en Maison d'enfants à caractère social, Lieux de vie et d'accueil et autres
- Diffusion d'un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) du Département pour accompagner les structures à atteindre les objectifs de la loi EGALIM (rappel 50 % de produits durables dont 20 % de bio) : 10 Etablissements sur la période 2019-2023.

Chiffres clés 2023

- **9** résidences autonomie sur 14 accueillent des personnes en situation de handicap
- **27** CPOM signés avec des Établissements et Services Médico-Sociaux pour personnes âgées ou personnes en situation de handicap
- **3** CPOM signés avec des associations de protection de l'enfance

PROJET

#12

Sécuriser les accueils à tous les âges de la vie

L'accueil en établissement quel que soit l'âge de la personne et sa situation représente souvent une rupture subie dans son parcours de vie.

Les établissements accueillant des publics vulnérables, tels que des enfants, des personnes âgées ou en situation de handicap, des personnes en fragilité, doivent garantir un environnement de qualité sécurisé.

Les directives nationales récentes soulignent l'importance d'une politique globale de sécurité dans les établissements sociaux et médico-sociaux, ainsi que dans les établissements et services de la petite enfance.

OBJECTIFS



- Assurer la qualité de prise en charge et l'accompagnement des personnes au sein des établissements (Etablissements d'Accueil pour Jeunes Enfants ; Etablissements pour personnes en situation de handicap ou âgées ; Etablissements de protection de l'enfance)
- Garantir la fluidité et la sécurisation des parcours des personnes lors des accueils en établissement
- Anticiper les ruptures de prise en charge
- Accompagner la transformation de l'offre en établissement et favoriser le développement de dispositifs évolutifs

ACTIONS ENVISAGÉES 2025-2026



- Accompagnement des établissements dans l'adaptation de l'offre aux besoins
- Processus formalisés de suivi de la qualité de prise de charge (conseils, audits, inspections...)
- Cartographies par thématique (handicap, personnes âgées, structures petites enfance et structure de protection de l'enfance) des dispositifs et instances existants et inscription dans Drôme Info
- Poursuivre et développer les actions en faveur de l'attractivité des métiers du prendre soin
- Poursuite du pilotage ou copilotage d'instances permettant de trouver des solutions à chaque situation et de fluidifier les parcours
- Poursuivre et consolider les instances et processus permettant de trouver des solutions à chaque situation et de fluidifier les parcours : commission Creton, commission élèves sans solution de scolarisation, articulation MDA-RAPT-C360

2027-2030



- Promotion de l'émergence de modalités d'accueil alternatives et sécurisées pour les personnes âgées et les personnes en situation de handicap (habitat inclusif/ Résidence autonomie/ établissements hors les murs, colocation...)

- Développement de l'accompagnement à la parentalité pendant le placement des enfants pour sécuriser le retour à domicile
- Sécurisation des retours à domicile des personnes vulnérables en sortie d'hospitalisation afin d'éviter l'institutionnalisation

INDICATEURS DE SUIVI



- Nombre d'établissement accompagnés dans l'adaptation de l'offre
- Nombres de dispositifs intégrés mis en œuvre
- Nombre de contrôles effectués par thématique
- Nombre et évaluation de nouvelles modalités d'accueil alternatives et sécurisées pour les personnes âgées et les personnes en situation de handicap
- Evaluation de l'accompagnement à la parentalité pendant le placement des enfants pour sécuriser le retour à domicile
- Actions mises en œuvre pour sécuriser les retours à domicile des personnes vulnérables en sortie d'hospitalisation

BÉNÉFICIAIRES



- › Les personnes accueillies quel que soit leur âge (enfants et adultes) en établissements sociaux médico-sociaux et leurs proches
- › Etablissement d'accueil du jeune enfant (EAJE)

PARTENAIRES (interne et externe)



- › Etablissements et Services Médico-Sociaux, Agence Régionale de Santé, Protection Judiciaire de la Jeunesse, Etablissements sanitaires, DAC, C360, Association et représentants des personnes accompagnées (CVS ; CVJAPE ; instances mises en œuvre dans le projet 3), CAF, professionnels des services de l'Etat et du Département.

PROJET

#13

Favoriser l'ouverture des établissements

Les personnes accueillies en établissement (enfants ou adultes en situation de handicap ; personnes âgées ; enfants ou jeunes accueillis au titre de la protection de l'enfance ...) souhaitent une plus grande ouverture des établissements sur leur environnement. Cette demande constitue une orientation majeure à intégrer au projet d'établissement. Elle impacte fortement les pratiques, modifie les prestations et enrichit les accompagnements personnalisés.

OBJECTIFS



- ➔ Favoriser l'intégration des personnes accueillies en établissement dans la vie locale
- ➔ Améliorer la qualité de l'accompagnement en établissement en s'appuyant sur le partenariat et les ressources extérieures
- ➔ Développer le partenariat des établissements entre eux et avec les acteurs du territoire

ACTIONS ENVISAGÉES 2025-2026



- Réalisation d'un état des lieux et diffusion des bonnes pratiques
- Initiation de rencontres inter-établissements et services par bassin de vie :
 - entre les ESSMS de modes de prise en charge différents (établissement / domicile)
 - entre les ESSMS de publics différents (personnes âgées / personnes en situation de handicap / enfants / personnes en situation de précarité...)
 - entre les ESSMS et les structures éducatives, sportives, artistiques et socioculturelles (MJC, Centres sociaux, établissements scolaires, associations sportives, culturelles...)
 - entre les ESSMS et les acteurs du champ de la prévention
- Développement des actions de prévention) en mixant les publics (par exemple : médiation par la lecture (cercle des conteurs), actions financées par la CFPPA, Actions s'inscrivant dans les Appels à Projets Culture et Santé de l'ARS)
- Structuration d'un réseau de bénévoles (recrutement, formation, accompagnement...)
- Participation des Communautés Professionnelles Territoriales de Santé et communication sur leurs actions territoriales de prévention

2027-2030



- Développement des actions intergénérationnelles et/ou associant plusieurs publics (personnes âgées, enfants et jeunes accompagnés au titre de la prévention/protection de l'enfance, familles, personnes en situation de handicap, personnes en situation de précarité...)
- Appui à l'émergence et à l'essaimage de dispositifs d'Education Artistique et Culturelle et de médiation numérique
- Accueil de publics diversifiés au sein des ESSMS

INDICATEURS DE SUIVI



Indicateurs quantitatifs :

- Nombre d'actions mises en place par type d'établissement
- Nombre de personnes participant à ce type d'actions
- Nombre d'actions ayant bénéficié de financements publics (collectivités, CD, CFPPA...)

Indicateurs qualitatifs :

- Retours d'expérience des ESSMS
- Mesure d'impact sur les personnes accueillies en établissement et leur entourage

BÉNÉFICIAIRES



- Personnes (enfants et adultes) en établissements
- Personnes extérieures participant à une activité

PARTENAIRES (interne et externe)



- MJC, Centres sociaux, établissements scolaires, associations sportives, culturelles, CCAS, collectivités, acteurs de prévention, bénévoles, aidants familiaux et professionnels départementaux...



ORIENTATION 2.3

Adapter les services pour répondre aux besoins spécifiques et prévenir la maltraitance

Garantir un accompagnement de qualité, respectueux de la singularité de chacun, est au cœur des missions du Département. Face à la diversité des parcours de vie et des situations de vulnérabilité dans les domaines de la petite enfance, de la protection de l'enfance, du handicap ou du grand âge, les services doivent être en capacité de s'adapter aux besoins spécifiques de chaque personne.

Cette adaptation permanente est essentielle pour prévenir les situations de maltraitance, qu'elles soient intentionnelles ou liées à des manques de moyens ou d'outils appropriés. Elle passe par une meilleure connaissance des besoins, une vigilance accrue, une formation continue des professionnels et le développement de dispositifs souples, personnalisés et accessibles.

Exemples de ce qui est en cours au sein du Département

- Développement de solutions nouvelles et alternatives, pour répondre à des besoins spécifiques : habitat inclusif, lieux de vie pour enfants intégrant une prise en charge de soins, places pour les personnes en situation de handicap vieillissantes
- Participation à la concertation des départements et aux états généraux de la maltraitance lancés de mars à juin 2023.
- Réalisation d'un diagnostic des besoins pour le déploiement de l'Habitat inclusif et une évaluation des dispositifs Veille Bienveillante - Cœur de Quartier Cœur de Village.
- Mise en place de réunions d'analyse de la pratique de 3h par mois pour les assistants familiaux

Chiffres clés 2023

- **130** solutions d'Habitat Inclusif créés
- **217** logements labellisés «Veille Bienveillante» en 2023
- **905** professionnels de SAAD formés
- **284** assistants familiaux

PROJET

#14

Prévenir la maltraitance

Dans le cadre de la démarche nationale de consensus pour un vocabulaire partagé de la maltraitance, en janvier 2020 une définition de la maltraitance dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux a été acté. Désormais, selon le Code de l'Action sociale et des familles, « La maltraitance (...) vise toute personne en situation de vulnérabilité lorsqu'un geste, une parole, une action ou un défaut d'action compromet ou porte atteinte à son développement, à ses droits, à ses besoins fondamentaux ou à sa santé et que cette atteinte intervient dans une relation de confiance, de dépendance, de soin ou d'accompagnement. Les situations de maltraitance peuvent être ponctuelles ou durables, intentionnelles ou non. Leur origine peut être individuelle, collective ou institutionnelle. »

En Drôme, de nombreux acteurs sont déjà mobilisés pour prévenir la maltraitance à tous les âges de la vie et dans toutes les situations. Cette mobilisation doit être développée, structurée et coordonnée pour renforcer le repérage et assurer une réponse adaptée en cas de suspicion.

OBJECTIFS

- ➔ Repérer et prévenir la maltraitance envers les personnes vulnérables (enfants, jeunes, adultes en perte d'autonomie, personnes en situation de handicap, personnes en situation de précarité, violence conjugale ou intra familiale...)
- ➔ Actualiser et communiquer sur les dispositifs de prévention de la vulnérabilité et de la maltraitance
- ➔ Développer de nouvelles actions de prévention pour mobiliser de nouveaux acteurs et accéder au plus grand de nombre de personnes vulnérables
- ➔ Coordonner les actions de prévention de la maltraitance dans le champ du médico-social



ACTIONS ENVISAGÉES 2025-2026

- Évaluation et mise à jour des dispositifs et outils existants pour l'ensemble des publics
- Développement de l'interconnaissance entre opérateurs de lutte contre la maltraitance (services sociaux départementaux, les services de justice et de police, associations...) afin de mieux appréhender les situations et protéger les personnes vulnérables : mise en place de rencontres pour préciser le rôle de chacun, partager les constats, faire adapter les pratiques et consolider les coopérations de tous les acteurs intervenants au domicile et en établissement.
- Mise en place du SI Vulnérabilité/maltraitance adultes en fonction des évolutions réglementaires (SI : Système Informatique)



2027-2030

- Développement d'un pôle ressources vulnérabilité-maltraitance lieu d'échanges, de coordination et de simplification
- Amélioration du recueil des situations individuelles de maltraitance (campagne de communication à destination des publics vulnérables et du grand public) et suivi des mesures correctives proposées.



- Offre de formations pluri-institutionnelles pour favoriser le repérage des situations à risque de maltraitance :
- Communication régulière sur les évolutions en matière de lutte contre la maltraitance avec notamment la mise à jour de Drôme Info
- Participation à l'adaptation de l'accompagnement dans l'hébergement d'urgence aux besoins des femme victimes de violence et ou avec enfants de moins de 3 ans
- Développement du soutien aux parcours logement des jeunes sortant de l'ase



INDICATEURS DE SUIVI

- Evolution du nombre de situations à risque de maltraitance repérées sur 5 ans
- Evolution du nombre de situations de maltraitance signalé sur 5 ans
- Nombre de nouveaux outils/dispositifs pour lutter contre la maltraitance proposés et nombre d'outils/dispositifs adaptés
- Nombre de rencontres partenariales
- Nombre de nouvelles actions mises en place
- Nombre de formations proposées et mesure de l'impact social de ces dernières
- Retour des acteurs sur la visibilité des dispositifs



BÉNÉFICIAIRES

- > Publics en situation de vulnérabilité, précarité, isolement, handicap, violence ...
- > Publics enfants, adultes



PARTENAIRES (interne et externe)

- > Les différents acteurs du territoire qui travaillent auprès des personnes vulnérables : les services départementaux et/ou territoriaux, les services de justice et de police, les services de soins, les acteurs intervenants au domicile et en établissement, les associations, les services de l'Etat (DDETS, ARS...), la CARSAT, MSA, CPAM,
- > Les représentants des personnes accompagnées...

PROJET

#15

Trouver des réponses aux situations complexes

Certaines situations de personnes accompagnées ne trouvent pas de réponse satisfaisante dans les dispositifs de droit commun, en raison de parcours de vie atypiques, de ruptures multiples, ou d'une articulation difficile entre compétences (ASE, MDPH, médico-social, protection juridique, etc.).

Ces situations dites «complexes» concernent par exemple des jeunes dont la situation relève de l'amendement Creton, des personnes handicapées vieillissantes, ou encore des enfants à double vulnérabilité (cumul handicap et protection de l'enfance).

Ces situations, interrogent la capacité des politiques publiques à travailler de manière décloisonnée et coordonnée, au plus près des besoins des personnes.

OBJECTIFS



- Mieux identifier et qualifier les situations complexes sur le territoire départemental.
- Construire des réponses adaptées et personnalisées, en décloisonnant les interventions entre secteurs (enfance, handicap, vieillesse, insertion...).
- Renforcer la coordination entre acteurs institutionnels et associatifs.
- Favoriser l'innovation sociale par l'expérimentation de dispositifs passerelles ou transversaux.
- Garantir la continuité des parcours de vie des personnes, sans rupture de droits ni de prise en charge.

ACTIONS ENVISAGÉES 2025-2026



- Création d'un groupe technique pour partager la définition des situations complexes, les périodes ou caractéristiques de bascule, en réunissant l'ensemble des acteurs, tous secteurs confondus
- Recensement et capitalisation des bonnes pratiques pour la gestion des situations existantes via un outil partagé (fiches anonymisées, retours d'expérience...).
- Formations croisées des professionnels pour mieux appréhender les logiques des autres secteurs (ex : handicap/enfance, insertion/psychiatrie)
- Élaboration de protocoles d'articulation entre les services, avec des référents situations complexes désignés par chaque opérateur.
- Poursuivre le pilotage des commissions par public de gestion des situations individuelles complexes (avec objectif de résultat quantitatif)
- En matière d'enfance en danger, pilotage du « laboratoire de la protection de l'enfance » associant des nouveaux acteurs (entreprises par exemple)
- Renforcer la pratique de la mutation lorsque le logement est trop cher pour les ressources des locataires
- Proposer des solutions coordonnées pour éviter les sorties « sèches » d'hospitalisation

2027-2030



- Expérimentation et développement de réponses-passerelles : accueil temporaire adapté, dispositifs intermédiaires entre établissements ASE et ESSMS adultes, accompagnement renforcé à domicile, équipes mobiles pluridisciplinaires...
- Lancement d'expérimentations sur des micro-solutions (colocations inclusives, parcours accompagnés à la majorité, habitat intermédiaire, etc.).

INDICATEURS DE SUIVI



- Nombre de situations complexes recensées et accompagnées par année, et par public
- Délai moyen de résolution ou de mise en place d'un accompagnement adapté.
- Taux de satisfaction des usagers et des familles concernés.
- Nombre de réunions intersectorielles organisées.
- Nombre d'expérimentations ou de projets-pilotes lancés et mesure d'impact
- Nombre de professionnels formés aux approches transversales et mesure d'impact

BÉNÉFICIAIRES



- › Tout public ayant besoin d'un accompagnement (enfant, jeunes, adultes en précarité, personnes âgées, personnes en situation de handicap) se trouvant dans une situation complexe nécessitant la mobilisation de différents champs d'intervention.

PARTENAIRES (interne et externe)



- › Personnes concernées par la situation complexe
- › Acteurs et professionnels de l'action sociale, médico-sociale et de la santé
- › Les services de l'Etat et du Département portant des politiques de solidarité
- › Pair-aidants et/ou entourage familial ou amical
- › Pair-aidants et/ou entourage familial ou amical

PROJET

#16

Proposer une offre de service adaptée, alternative ou hybride

Malgré différentes tentatives de changement suite aux assises du travail social ou au livre blanc du travail social, les politiques sociales restent organisées en dispositifs ce qui peut rendre difficile la réponse globale aux besoins des personnes accompagnées.

Des actions hybrides ou alternatives comme par exemple le logement intergénérationnel, la cohabitation solidaire, voient le jour mais elles restent peu nombreuses.

OBJECTIFS



- ➔ Sortir de la logique de dispositif par public et proposer une offre de service basée sur une approche globale des situations.
- ➔ S'adapter aux évolutions sociétales et aux besoins exprimés par les personnes elles même
- ➔ Adapter l'offre de service existante aux besoins repérés, en fluidifiant et en offrant un accompagnement personnalisé, flexible et accessible.
- ➔ Développer et soutenir les solutions innovantes pour répondre aux besoins spécifiques des personnes tout au long de leur vie.

ACTIONS ENVISAGÉES 2025-2026



- Cartographie des propositions existantes et des besoins non-couverts par public (personne en situation de handicap vieillissante, aidant...) sur l'ensemble du territoire.
- Identification de solutions « alternatives » existantes inspirantes (paragonnage/veille juridique) et communication de ces dernières.
- Soutien et développement de solutions de répit pour les aidants (tout public)
- Expérimentation d'un dispositif de médiation entre les services et les personnes

2027-2030



- Favoriser le développement de différentes formes d'accueil alternatives (accueil familial, accueil bénévole, accueil solidaire...)
- Favoriser le développement des projets d'habitats non conventionnels : intergénérationnels, inclusifs, partagés...
- Déploiement de permanences d'accueil spécifiques en fonction des besoins repérés
- Accompagner les situations de handicap ou de perte d'autonomie des publics du PDALHPD
- Organiser la réponse aux signalements liés au logement dans le parc public

- Adapter la réponse de logement à destination des jeunes précaires qui cumulent les difficultés
- Mettre en place un dispositif « Un chez soi d'abord »
- Développer l'action au tour de l'incurie sur l'ensemble du territoire
- Encourager le déploiement de l'intermédiation locative et du bail glissant dans le parc de logement social

INDICATEURS DE SUIVI



- Cartographie(s) réalisée(s)
- Nombre de solutions alternatives mises en œuvre
- Nombre d'actions réalisées
- Nombre de bénéficiaires
- Retours d'expériences et mesure d'impact des actions

BÉNÉFICIAIRES



- Tout public ayant un besoin spécifique en lien avec sa situation individuelle (enfant accompagné dans le cadre de la protection de l'enfance, jeunes, adultes en précarité, personnes âgées, personnes en situation de handicap ...) se trouvant dans une situation complexe nécessitant la mobilisation de différents champs d'intervention (santé et protection de l'enfance ; handicap et vieillissement ; protection de l'enfance et handicap).

- Les aidants

PARTENAIRES (interne et externe)



- Personnes accompagnées et leurs proches, pairs aidants, bénévoles, ARS, accueillants familiaux, porteurs de projet habitat inclusif, SAAD, ESSMS, CDCA, bailleurs sociaux, EPCI, MECS, CDPE et services départementaux.



Axe



Une coordination et une lisibilité des actions

Pour répondre aux besoins des publics avec efficience et efficacité, l'action des acteurs des solidarités doit être à la fois lisible, coordonnée et animée.

Ainsi, la coordination entre les services, les établissements et les partenaires est indispensable pour éviter les ruptures de parcours, assurer une meilleure fluidité des réponses et développer une approche globale centrée sur la personne.

De même, pour comprendre les accompagnements possibles, pour accéder facilement aux dispositifs et mieux exercer leurs droits, les usagers et les professionnels doivent pouvoir accéder facilement aux informations.

Enfin l'animation des réseaux territoriaux est essentielle pour maintenir une dynamique vivante, favoriser l'échange des informations et des bonnes pratiques, soutenir l'innovation et renforcer le pilotage de l'action sociale.

Ce dernier axe du schéma des solidarités 2025-2030 a donc pour ambition de conjuguer, coordonner, rendre lisible les actions et animer les territoires pour coconstruire avec l'ensemble des acteurs une action plus claire et plus cohérente au service de tous.

Il s'articule autour de 3 orientations, 5 projets.

ORIENTATION 3.1 | Décloisonner et articuler les politiques publiques des Solidarités

Projet 17 : Participer à l'animation territoriale et construire une vision transversale des solidarités

Projet 18 : Renforcer les coopérations en matière de précarité

ORIENTATION 3.2 | Contribuer à l'attractivité du secteur médico-social

Projet 19 : Poursuivre la promotion des métiers du secteur médico-social

ORIENTATION 3.3 | Intégrer les enjeux de transition écologique

Projet 20 : Encourager la transition écologique chez les professionnels

Projet 21 : Utiliser la transition écologique comme levier dans les accompagnements des personnes

AXE 3 : UNE COORDINATION ET UNE LISIBILITÉ DES ACTIONS

- 3 orientations et 5 projets -

Orientation 3.1 : Décloisonner et articuler les politiques publiques des Solidarités

PROJET 17

Participer à l'animation territoriale et construire une vision transversale des solidarités

PROJET 18

Renforcer les coopérations en matière de précarité

Orientation 3.2 : Contribuer à l'attractivité du secteur médico-social

PROJET 19

Poursuivre la promotion des métiers du secteur médico-social

Orientation 3.3 : Intégrer les enjeux de transition écologique

PROJET 20

Encourager la transition écologique chez les professionnels

PROJET 21

Utiliser la transition écologique comme levier dans les accompagnements des personnes

ORIENTATION 3.1

Décloisonner et articuler les politiques publiques des Solidarités

Décloisonner nécessite une gouvernance transversale, une culture partagée entre professionnels, ainsi que des outils de coordination renforcés. Cela implique de favoriser la communication entre secteurs, de développer des projets communs et de soutenir des dispositifs passerelles capables d'articuler tous les champs d'intervention (protection de l'enfance, handicap, autonomie des personnes âgées, insertion, lutte contre la pauvreté, santé, logement, éducation, emploi...).

Cette démarche vise à éviter les ruptures de parcours, à proposer des réponses plus globales et à mieux accompagner les projets de vie des personnes, quelles que soient leurs situations. Par exemple, un jeune en situation de handicap relevant de la protection de l'enfance doit pouvoir bénéficier d'un accompagnement coordonné sans devoir naviguer seul entre plusieurs dispositifs. De même, un adulte en situation d'exclusion sociale doit pouvoir accéder simultanément à un accompagnement en santé, en logement et en insertion professionnelle.

Exemples de ce qui est en cours au sein du Département

- Mise en place d'une gouvernance partagée : la conférence annuelle des solidarités, et les instances territoriales de coordination des solidarités (ITCS) en interne au Département
- Développement d'un dispositif départemental en partenariat avec les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) volontaires pour réaliser des diagnostics précarité énergétique
- Mise en place d'une commission départementale de gestion des situations complexes fin 2021 et d'instance de coordination en protection de l'enfance
- Sensibilisation des Instituts Médico Educatifs (IME) aux enfants en situation de double vulnérabilité (handicap et protection de l'enfance)
- Elaboration d'un plan bi-départemental (avec l'Ardèche) en faveur de l'attractivité des métiers

Chiffres clés 2024

- 5 conférences annuelles des solidarités organisées
- 1540 participants aux conférences annuelles des solidarités
- 36 Instances territoriales de coordination des solidarités regroupant au total 50 participants (internes au Conseil Départemental)
- 4 réunions stratégiques par an en bilatéral entre le Conseil Départemental, la Caisse d'Allocations Familiales, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités et la Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse.

PROJET

#17

Participer à l'animation territoriale et construire une vision transversale des solidarités

Dans le cadre du schéma départemental des solidarités, le Département vise à renforcer la cohérence et l'efficacité de ses actions avec celles des partenaires en faveur des publics fragilisés.

L'enjeu est de dépasser les logiques en silos pour développer une vision partagée des solidarités.

Une meilleure coordination des acteurs est essentielle pour favoriser des parcours sans rupture.

Depuis le précédent schéma et précédemment pour certains secteurs des rencontres par territoire sont organisées de manière transversale en interne au Département et plus souvent par thématique avec les partenaires.

OBJECTIFS



- ➔ Conforter une animation territoriale des solidarités
- ➔ Favoriser une approche transversale entre services départementaux et partenaires locaux (CAF, CCAS, associations, hôpitaux, EPCI, ESSMS...)
- ➔ Favoriser le partenariat et la complémentarité des actions
- ➔ Evaluer les besoins des personnes sur chaque territoire pour mieux y répondre
- ➔ Optimiser la communication pour favoriser l'accès aux droits et aux services des personnes

ACTIONS ENVISAGÉES 2025-2026



- Poursuite ou mise en place de rencontres territoriales annuelles par publics (réunion autonomie, conférence des solidarités, CFPPA, ...)
- Consolidation de l'organisation partenariale de l'Observatoire Départemental de la Protection de l'enfance et prise en compte ses préconisations dans le cadre du schéma
- Poursuite de la participation aux Contrats Locaux de Santé
- Mise en œuvre de rencontres territoriales généralistes annuelles pour favoriser la transversalité, l'interconnaissance et les réponses complémentaires aux problématiques spécifiques
- Expérimentation d'une animation tournée entre les institutions sur la durée du schéma
- Utilisation du renouvellement du cahier des charges de l'accompagnement social lié au logement (ASLL) pour travailler les passerelles avec l'accompagnement vers et dans le logement (AVDL)
- Maintenir et renforcer le partenariat avec le Service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP)
- Améliorer l'interconnaissance entre les acteurs de la santé mentale et les acteurs du PDALHPD

2027-2030



- Mise en commun d'un agenda des territoires présentant les temps forts de l'année dans toutes les thématiques (Utilisation de Drôme Info)

- Développement de cafés partenaires
- Mise en place de formations inter-institutionnelles par territoire
- Renforcer la connaissance territorialisée du besoin en logement des jeunes afin de répondre à la diversité des besoins
- Conforter la fonction d'observation du Service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO) à l'échelle des Etablissement public de coopération intercommunale (EPCI)
- Plan de communication inter-institutionnel pour informer le plus grand nombre d'acteurs et de personnes accompagnées sur une problématique commune choisie
- Expérimentation d'une instance d'échange pour les travailleurs médico-sociaux d'un même territoire afin de favoriser l'interconnaissance, la complémentarité des actions et le soutien entre professionnels
- Proposition de valorisation du partenariat dans les profils de poste des professionnels et les CPOM (Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens)
- Rédiger une nouvelle charte de prévention des expulsions
- Capitaliser les enseignements des expériences de Permis de louer un logement, via un «club des communes concernées»

INDICATEURS DE SUIVI



- Nombre d'acteurs mobilisés à chaque rencontre
- Nombre d'actions d'animation proposées
- Nombre de formations proposées
- Retours qualitatifs des participants aux rencontres et/ou formations et mesure d'impact social

BÉNÉFICIAIRES



- Tous les acteurs des solidarités de la Drôme quel que soit leur domaine d'intervention (handicap, grand âge, protection de l'enfance, ouverture de droits, établissements, services à domicile, animations, lien social...).

PARTENAIRES (interne et externe)



- Ensemble des intervenants (professionnels, bénévoles, pair -aidants) proposant une activité en lien avec les solidarités sur chaque secteur géographique.

PROJET

#18

Renforcer les coopérations en matière de précarité

La précarité se manifeste par des difficultés d'accès aux ressources essentielles. Celles alimentaire et énergétique touchent de plus en plus de foyers sur le territoire départemental, affectant la capacité de ces derniers à répondre à leurs besoins essentiels.

Hausse des prix de l'énergie et des denrées alimentaires, baisse du pouvoir d'achat, rupture du parcours professionnel, isolement social : ces facteurs se cumulent et plongent une partie des drômois dans des situations de vulnérabilité.

Face à ces enjeux, les réponses traditionnelles, portées par des acteurs multiples restent morcelées.

L'absence de coordination formalisée et reconnue peut engendrer des redondances, des ruptures ou un non-recours aux dispositifs existants et des zones géographiques avec pas ou peu de propositions d'aide.

Sur ces 2 axes prioritaires, la coopération entre acteurs devient une nécessité stratégique et opérationnelle :

- Elle permet de mieux identifier les besoins des publics en difficulté via le partage d'informations.
- Elle favorise une approche globale des situations, articulant aide alimentaire, médiation budgétaire, accès aux droits et soutien à l'insertion.
- Elle donne aux acteurs locaux les moyens de mutualiser leurs ressources (logistiques, humaines, financières).
- Elle renforce la capacité d'innovation et d'adaptation des réponses.
- Elle donne de la lisibilité et de la confiance aux personnes accompagnées.

OBJECTIFS



- Faire connaître les acteurs existants en matière d'aide alimentaire et de lutte contre la précarité énergétique (via Drôme infos)
- Renforcer la coordination entre les acteurs de la lutte contre la précarité alimentaire et énergétique
- Valoriser les synergies entre partenaires pour des réponses globales
- Participer à la structuration de la filière alimentaire
- Inciter au développement d'actions dans les zones blanches de l'aide alimentaire

ACTIONS ENVISAGÉES 2025-2026



- Diagnostic et cartographie de l'offre pour lutter contre la précarité alimentaire :
 - Les besoins
 - Les acteurs
 - Les freins et les leviers de la lutte contre la précarité dans la Drôme
 - Les outils de soutien aux acteurs
 - Proposition d'organisation et d'outils de coordination

2027-2030



- Mise en place de rencontres territoriales de lutte contre la précarité
- Expérimentation de mutualisation du financement de la lutte contre la précarité (AAP communs...)

INDICATEURS DE SUIVI



- Réalisation du diagnostic et de la cartographie
- Nombre de réunions et nombre de participants
- Nombre d'actions
- Nombre de bénéficiaires
- Mesure d'impact des actions proposées sur les bénéficiaires

BÉNÉFICIAIRES



- › L'ensemble des publics en situation de précarité ou en risque de l'être.

PARTENAIRES (interne et externe)



- › Les associations de solidarité, les structures de l'aide alimentaire, CCAS et CIAS, les associations accueillant du public précaire, les représentants d'usagers, les services autonomie à domicile, les services de l'Etat et du Département.

ORIENTATION 3.2

Contribuer à l'attractivité du secteur médico-social

Le secteur médico-social est un pilier essentiel de la solidarité sur les territoires. Pourtant, il traverse une crise profonde d'attractivité : difficultés de recrutement, turn over, tensions sur les métiers, sentiment d'un manque de reconnaissance des professionnels.

Contribuer à l'attractivité du secteur, permet de mieux faire connaître la richesse humaine de ces métiers, de renforcer les conditions d'exercice, d'accompagner l'évolution des compétences et de promouvoir des parcours professionnels valorisants.

Il s'agit de renforcer l'image, les pratiques et les perspectives du secteur médico-social, et ainsi garantir la qualité de l'accompagnement pour tous les publics.

Exemples de ce qui est en cours au sein du Département

- 1 campagne de communication sur les métiers de l'aide à domicile
- un plan bi-départemental (avec l'Ardèche) d'attractivité des métiers
- 1 réseau d'ambassadrices des métiers de l'aide à domicile
- des rencontres régulières avec les opérateurs de l'emploi pour acculturer sur ses métiers
- 1 « catalogue » sur l'offre de formation

Chiffres clés

- **50** partenaires mobilisés pour valoriser les métiers du secteur médico-social
- **1** forum-jobdating annuel
- **21** ambassadeurs des métiers de l'aide à domicile

PROJET

#19

Poursuivre la promotion des métiers du secteur médico-social

Le secteur médico-social fait face à une crise structurelle de recrutement. Les métiers d'aide à domicile, d'accompagnant éducatif et social, d'infirmier ou encore d'auxiliaire de vie sont essentiels à l'accompagnement des publics fragiles (personnes âgées, personnes en situation de handicap, personnes en grande précarité, enfants et jeunes accompagnés en protection de l'enfance...) mais souffrent d'un manque chronique d'attractivité.

Cette tension a des répercussions directes sur la qualité et la continuité de l'accompagnement des personnes vulnérables, au cœur des solidarités départementales.

Dans un contexte de vieillissement de la population, de développement du maintien à domicile et de montée des besoins en accompagnement, la promotion de ces métiers reste une priorité stratégique qui s'est même accrue par rapport au précédent schéma.

OBJECTIFS



- ➔ Sensibiliser le grand public aux rôles et à l'importance des professionnels médico-sociaux.
- ➔ Créer des passerelles et des partenariats avec les établissements scolaires et universitaires.
- ➔ Améliorer l'image des métiers du « prendre soin » en renforçant la reconnaissance des professionnels du secteur.
- ➔ Favoriser la possibilité de parcours professionnels (temps partagé entre 2 activités, reconversion, évolution...)

ACTIONS ENVISAGÉES 2025-2026



- Organisation d'une Conférence des Solidarités sur ce thème pour sensibiliser l'ensemble des acteurs (y compris hors champ médico-social) sur la situation et mettre en avant des initiatives inspirantes.
- Collaborer à un diagnostic partenarial de la situation drômoise en 2025 :
 - Postes non couverts
 - Métiers concernés par le manque de candidats
 - Freins avancés par les professionnels
 - Bilan des actions déjà réalisées afin d'évaluer leurs portées et les adapter aux besoins
- Parangonnage pour identifier les actions mise en œuvre sur d'autres territoires
- Elaboration d'une stratégie partenariale d'attractivité avec les établissements scolaires/formation, les employeurs, France travail pour la durée du schéma
- Développement des réseaux d'ambassadrices et d'ambassadeurs des métiers de l'accompagnement et du soin (ex : SAD, accueil familial adultes, assistants familiaux...)

2027- 2030



- Campagne de sensibilisation : organisation d'un événement (type job dating, forums, journée découverte)
- Visites et immersions professionnelles pour permettre au public de découvrir les différents métiers
- Accompagnement personnalisé (stages, tutorat) en lien avec France Travail, les Missions Locales et les centres de formation.

- Développement d'une communication inter institutionnelle (campagne sur les réseaux sociaux, brochures et supports d'information...)
- Expérimentation de nouvelles modalités de travail (temps partagé, équipes autonomes, VAE simplifiée...)

INDICATEURS DE SUIVI



- Nombre de personnes ayant participé aux événements
- Nombre d'actions proposées
- Évaluation de la perception des métiers par les participants (questionnaires de satisfaction).
- Impact sur l'image du secteur médico-social (enquêtes pré et post-événement) à évaluer auprès des structures
- Evolution du taux de recrutement de nouveaux professionnels

BÉNÉFICIAIRES



- Personnes accompagnées dans le cadre de l'ensemble des politiques sociales et par l'ensemble des services et établissements médico-sociaux, associations et institutions.
- Jeunes en orientation professionnelle : Collégiens, lycéens, étudiants, personnes en reconversion professionnelle.
- Demandeurs d'emploi, allocataires du RSA

PARTENAIRES (interne et externe)



- Partenaires de l'insertion et de la formation
- Employeurs de professionnels du secteur médico-social : CCAS, établissements spécialisés, fédérations, SAAD, EPHAD, ESMS, MECS, Département, CAF, MSA...
- Financeurs du secteur médico-social et de la formation : Région, Agence d'orientation, CAF, DDETS, ARS, branches et fédérations, Département...
- Acteurs du Réseau Plein Emploi
- France Travail
- Établissements éducatifs : établissements scolaires et organismes de formation

ORIENTATION 3.3

Intégrer les enjeux de transition écologique

La transition écologique est aujourd'hui un enjeu majeur qui traverse toutes les politiques publiques, y compris celles des solidarités.

Dans ce domaine, il s'agit de promouvoir des modes d'accompagnement et d'accueil plus durables, de sensibiliser aux éco-gestes, d'encourager l'adaptation des pratiques professionnelles et de soutenir les établissements et les personnes accompagnées dans la transition énergétique et écologique.

La protection des ressources, la réduction de l'empreinte carbone, le développement d'environnements de vie plus sains et respectueux sont désormais indissociables d'une action sociale et médico-sociale innovante et responsable.

L'objectif du nouveau schéma est de faire conjuguer ensemble solidarité et écologie, en inscrivant l'action sociale dans une dynamique de transition bénéfique pour les générations actuelles et futures.

Exemples de ce qui est en cours au sein du Département

- Développement d'un dispositif départemental en partenariat avec les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) volontaires pour former les usagers aux bonnes pratiques pour réduire leurs charges locatives
- Mise en œuvre d'actions sur le volet alimentation : semaine de l'alimentation des séniors, actions pour favoriser une alimentation saine ...
- Expérimentation d'une plateforme de covoiturage solidaire
- Réalisation du Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES) au sein de la collectivité et élaboration d'un plan d'actions

Chiffres clés 2023

- **500** inscrits à l'offre de covoiturage solidaire
- **481** trajets réalisés
- **129** logements sociaux rénovés

PROJET

#20

Encourager la transition écologique chez les professionnels

Chaque jour les scientifiques alertent sur les dangers du dérèglement climatique sur les écosystèmes, la météo, la qualité et la quantité des ressources, la santé publique ou encore la croissance économique.

La transition écologique opère à tous les niveaux pour apporter une solution globale aux menaces qui pèsent sur notre planète. Il s'agit aujourd'hui de repenser tout à la fois nos manières de consommer, de produire ou encore de cohabiter dans une démarche de développement durable de manière à apporter une réponse aux grands enjeux environnementaux de notre siècle.

Le contexte de changement climatique affecte en particulier les personnes les plus précaires et fragiles (enfants, personnes âgées).

La raréfaction des ressources doit amener les professionnels à adopter des pratiques plus sobres et vertueuses à la fois dans leur propre mode d'action mais également auprès des personnes accompagnées (Projet 21).

OBJECTIFS



- ➔ Assurer la bonne intégration des enjeux environnementaux par les professionnels du secteur médico-social dans leurs activités du quotidien.
- ➔ Faciliter la transition écologique des professionnels et promouvoir les bonnes pratiques écologiques.
- ➔ Favoriser les échanges d'expériences de transition écologique entre structures

ACTIONS ENVISAGÉES 2025-2026



- Phase de diagnostic de la maîtrise des enjeux environnementaux par les professionnels et identification des freins à la mise en place d'actions pour favoriser la transition écologique
- Désignation de référents « écologie » au sein des services
- Développement d'actions de sensibilisation (ex : fresques du climat)
- Intégration systématique des enjeux environnementaux dans les projets d'établissement et dans les projets de services (notamment bâtimentaires)
- Plan d'actions et déploiement de démarches éco responsables dans les institutions, par exemple : Plan de sobriété, BEGES (Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre), etc.
- Accompagnement au développement de solutions et de pratiques de mobilités, alternatives à la voiture individuelle chez les professionnels
- Promotion du covoiturage pour les déplacements domicile : travail sur chacun des sites, cartographie par site
- Promotion du covoiturage professionnel : usagers d'un service ou d'un établissement

2027-2030



- Ouverture aux partenaires des actions proposées par le Département pour impliquer les professionnels aux enjeux environnementaux (type challenge mobilité par exemple)
- Promotion de sessions de formation :
 - Ecoconduite pour les professionnels amenés à se déplacer fréquemment
 - Conduite en sécurité en vélo
 - Sensibilisation propre aux professionnels du secteur : ateliers Fresque du climat (possibilité de s'appuyer sur les animateurs du CD26)

- Identification de tout autre type de formation / sensibilisation pertinente pour le secteur médico-social (enjeu santé environnement / « One health »)
- Intégration de propositions dans les contrats d'objectif et de moyens (CPOM) des services autonomie à domicile, et des ESMS
- Développement d'actions pour réduire la production des déchets et trier les déchets restants (Installation de composteurs sur les sites volontaires ...)
- Poursuite des démarches de dématérialisation des documents et des ressources afin de limiter la consommation de papier
- Contribution à la diminution des consommations énergétiques des sites
- Promotion des actions possibles des acteurs spécialisés du territoire (CEDER pour le sud Drôme, l'ADIL pour le nord Drôme) pour réaliser des diagnostics énergétiques des bâtiments
- Prise en compte du concept d'aménagement favorable à la santé

INDICATEURS DE SUIVI



- Nombre d'actions proposées
- Nombre de partenaires engagés dans des actions
- Taux d'avancement de chaque action
- Nombre de formations proposées
- Mesure d'impact social des formations et actions



BÉNÉFICIAIRES

- Les professionnels du secteur médico-social en priorité
- Les usagers, par extension



PARTENAIRES (interne et externe)

- Associations, établissements et services médico-sociaux
- Accompagnateurs techniques : CEDER, ADIL, autres....
- Organismes de formation
- Syndicats de déplacement (ex : Valence Romans Mobilités)
- EPCI
- Services de l'Etat et du Département

PROJET

#21

Utiliser la transition écologique comme levier dans les accompagnements des personnes

La transition écologique nous concerne tous. Pourtant, les personnes en situation de précarité ne sont pas sensibilisées et se sentent peu concernées par les problématiques environnementales et les dispositifs liés en raison de freins économiques, culturels ou sociaux.

Ces publics vulnérables sont aussi paradoxalement, les plus exposés aux effets du dérèglement climatique (mal-logement, canicules, insalubrité, précarité énergétique...) et pourraient être les premiers bénéficiaires de pratiques plus durables.

OBJECTIFS



- Sensibiliser le public aux enjeux environnementaux et rendre la transition écologique accessible et concrète pour les publics accompagnés (Personnes âgées, Personnes en situation de handicap, familles, les enfants, les jeunes ...).
- Impliquer les professionnels de l'accompagnement dans la transmission des savoirs écologiques.
- Favoriser des projets collectifs de transition écologique, créateurs de lien social et de mieux être.
- Améliorer la qualité de vie des plus précaires par des actions notamment sur l'habitat conjuguant respect de l'environnement et économies budgétaires (isolation, bonnes pratiques...)
- Conforter les actions de soutien aux ménages en situation de précarité énergétique



ACTIONS ENVISAGÉES 2025-2026

- Poursuite et développement des accompagnements dans des démarches de type « diagnostic éco-logement » ou médiation énergétique
- Création de supports d'information en FALC (Facile A Lire et A Comprendre)
- Cartographie des partenaires portant des actions de transition écologique par secteur géographique (recyclerie, cuisine antigaspi, réalisation de produits d'entretien naturels...)
- Développement de partenariats avec les acteurs du développement local : ressourcerie, jardins partagés notamment dans le cadre des heures d'activités à réaliser par les bénéficiaires du RSA...
- Soutien à l'appropriation et à l'utilisation des outils mis à disposition par l'ARS dans le cadre de la transition écologique

2027-2030



- Sensibilisation des professionnels du secteur médico-social à l'intégration des enjeux écologiques dans les parcours d'accompagnement (parcours d'insertion, parcours en protection de l'enfance ...) en développant, par exemple des actions collectives de remobilisation ou de lien social autour de l'environnement.
- Soutien au développement de bourses d'échange de produits et matériaux de deuxième main
- Proposition d'ateliers collectifs du panier à l'assiette en lien avec les acteurs de l'aide alimentaire

INDICATEURS DE SUIVI



- Nombre d'actions proposées
- Nombre de participants aux actions
- Partenaires mobilisés
- Bilan et mesure d'impact social des actions sur les bénéficiaires

BÉNÉFICIAIRES



- Le public des services et établissements médico-sociaux quel que soit leur âge ou leur situation (grand âge, perte d'autonomie, handicap, protection de l'enfance...).
- Le public bénéficiant d'un accompagnement (RSA, PCH, APA, CMS...)

PARTENAIRES (interne et externe)



- Les professionnels de l'accompagnement médico-social
- Les associations locales
- Les MJC et centres sociaux
- Les acteurs de la protection de l'environnement, des économies d'énergie et de l'aide alimentaire
- La CAF, la MSA
- Les CCAS, EPCI, services de l'Etat et du Département

6. PILOTAGE, MISE EN ŒUVRE ET SUIVI DU SCHÉMA DES SOLIDARITÉS

Le déploiement opérationnel du Schéma des Solidarités repose sur un pilotage méthodique, garant d'une action concertée et efficiente.

Ce pilotage s'articule autour d'instances dédiées à la coordination stratégique et au suivi opérationnel.

La mise en œuvre du schéma des solidarités, repose sur l'engagement de tous: personnes accompagnées, élus, agents départementaux, partenaires institutionnels et associatifs.

Des bilans réguliers, associés à des temps d'évaluation partagée avec les acteurs du territoire, permettront d'ajuster les interventions pour mieux répondre aux besoins identifiés et s'adapter aux défis qui évolueront au fil du temps.

Le pilotage du Schéma des Solidarités doit s'appuyer sur une organisation claire, partagée et évolutive. Il s'articule autour de plusieurs principes méthodologiques essentiels :

- une gouvernance structurée,
- une coordination opérationnelle dédiée,
- un dispositif de suivi-évaluation,
- une implication continue des partenaires et des usagers.

1. Une gouvernance partagée et structurée

• Une conférence annuelle des solidarités

Co-présidée par la Présidente du Conseil départemental et par le Préfet, cette instance est composée des institutions en responsabilité réglementaire d'élaborer un schéma ou un plan dans le champ des solidarités : Département, Etat, ARS, CAF

Cette rencontre annuelle est une instance unique de gouvernance et de coordination qui montre la volonté des institutions en responsabilité réglementaire d'élaborer un Schéma ou un plan dans le champ des Solidarités de travailler en transversalité.

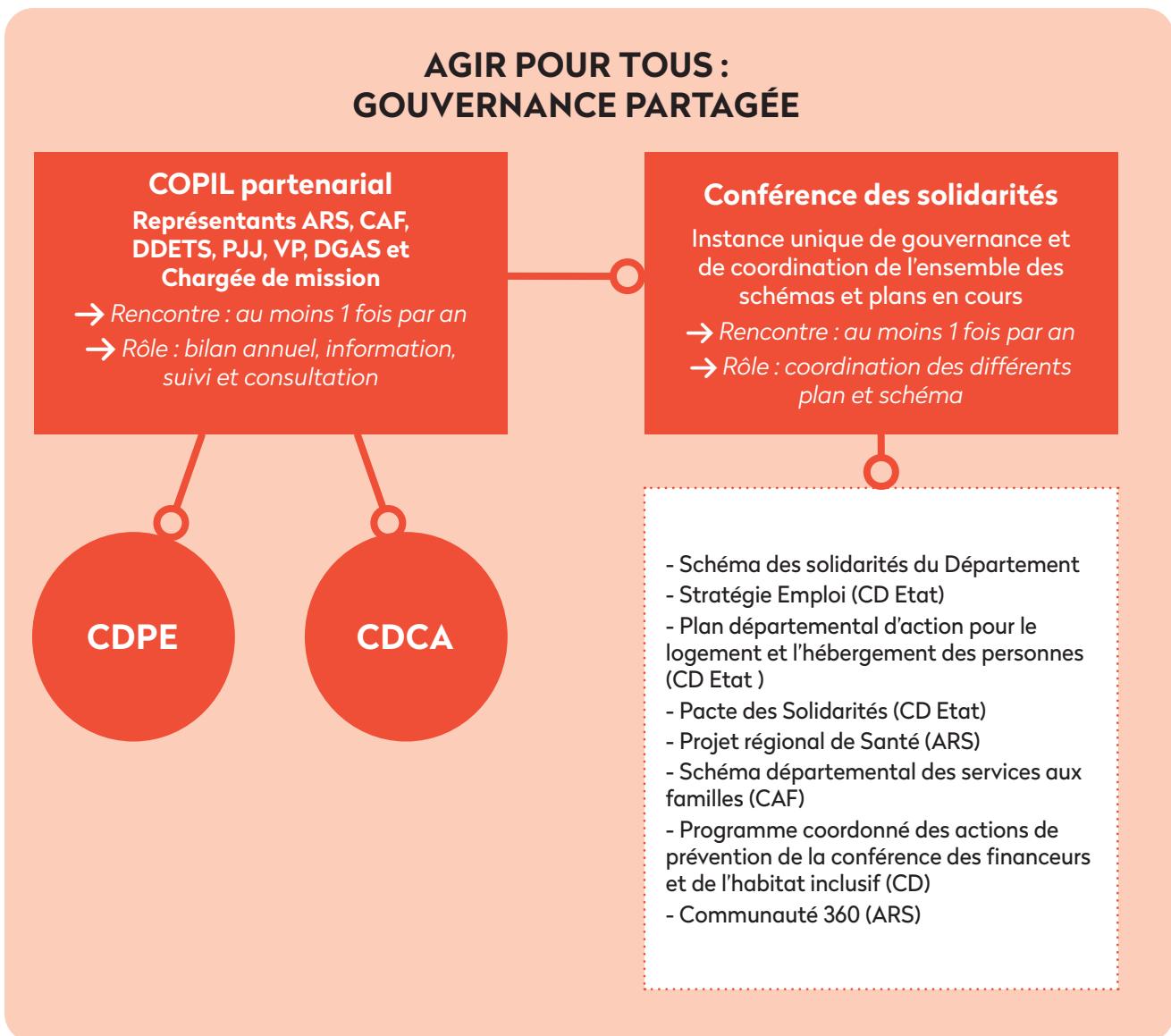
• Un comité de pilotage stratégique

Composé des Vice-Présidents et Conseillers Délégués des Solidarités, de la Directrice Générale Adjointe des Solidarités et de la chargée du schéma des solidarités, ce comité de pilotage se réunira au moins une fois par an et aura un rôle décisionnaire.

• Un comité de pilotage partenarial

Composé de représentants de l'Agence Régionale de Santé, de la Caisse d'Allocations Familiales, de la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités, de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, de la Vice-Présidente en charge des Solidarités, de la Directrice Générale Adjointe des Solidarités et de la chargée du schéma des solidarités, ce comité de pilotage se rencontrera au moins 1 fois par an et aura un rôle de suivi et de contribution.

Le CDCA et le CDPE seront amenés à contribuer aux réalisations et pourront être informés annuellement du suivi des actions au travers du bilan réalisé annuellement du schéma. Leur réflexion alimentera ainsi la réflexion des comités de pilotage.



• Un comité technique

Composé du Comité de Direction de la Direction Générale Adjointe des Solidarités et des chefs de projets, cette instance se rencontrera au moins une fois par trimestre et aura pour rôle de préparer les COPIL, de donner un avis technique sur les actions du schéma et d'en assurer le suivi. Il pourra associer au besoin les chefs de projets et pilotes d'actions des institutions partenaires.

2. Une coordination opérationnelle dédiée :

- Une chargée de mission dédiée à la mise en œuvre et au suivi du Schéma qui assure l'animation globale du pilotage, centralise les informations et coordonne les acteurs
- Un appui et un engagement de l'ensemble des directions et des agents du Département
- 21 chefs de projets
- Des pilotes d'action pour chaque action proposée

3. Un dispositif de suivi-évaluation

- Tenue d'un Tableau de bord du Schéma comprenant les :
 - Indicateurs de réalisation pour chaque projet et pour chaque action
 - Indicateurs d'impact social pour chaque projet et pour chaque action
 - Ces indicateurs pourront être affinés et complétés au fur et à mesure de l'avancement des projets
- Rapports d'étape réguliers :
 - Bilan intermédiaire annuel
 - Bilan final pour préparer le renouvellement du schéma.
- Adaptation permanente :
 - Capacité à modifier certaines actions ou en ajouter de nouvelles selon les résultats observés.

4. Une implication continue des partenaires et des usagers

- Consultations régulières :
 - Organisation de temps d'échanges (ateliers, enquêtes, groupes de travail) avec les partenaires, les institutions et les bénéficiaires des actions.
 - Un investissement et un suivi régulier des projets par le CDPE et le CDCA.
- Communication :
 - Afin de maintenir la dynamique collective, une communication régulière de l'avancée du schéma sera réalisée auprès des élus, des partenaires et du public.

REMERCIEMENTS

La réalisation de ce schéma a été rendue possible grâce à l'implication continue des élus et des agents du Département, mais aussi grâce à la contribution de tous les partenaires, et des représentants des usagers.

Sa mise en œuvre sera une réussite si cette mobilisation générale est maintenue sur la durée du Schéma.

Merci à chacun !

La Drôme, pour un avenir solidaire, équitable et durable



GLOSSAIRE

AAH	Allocation aux Adultes Handicapés
ACTP	Allocation Compensatrice pour Tierce Personnes
ACOSS	Agence centrale des organismes de sécurité sociale
AEEH	Allocation d'éducation de l'enfant handicapé
AGEFIPH	Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées
ANAH	Agence Nationale de l'Habitat
APA	Allocation Personnalisée d'Autonomie
ARS	Agence Régionale de Santé
ASE	Aide Sociale à l'Enfance
ASH	Aide Sociale à l'Hébergement
CA	Conseil d'Administration
CD	Conseil Départemental
CAF	Caisse d'Allocations Familiales
CARSAT	Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail
CIAS	Centre Intercommunal d'Action Sociale
CPAM	Caisse Primaire d'Assurance Maladie
CPOM	Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens
CRIP	Cellule de Recueils des Informations Préoccupantes
CIAS	Centre Intercommunal d'Action Sociale
CMS	Centre Medico Social
CDCA	Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie
CDPE	Comité Départemental pour la protection de l'enfance
DARES	Direction de l'Animation de la Recherche, des Études et des Statistiques
DDAU	Dispositif Départemental d'Accueil d'Urgence)
DREES	Direction de la Recherche, des Etudes, de l'Evaluation et des Statistiques
EHPAD	Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes
EPCI	Etablissement Public de Coopération Intercommunale
ESA	Equipes Spécialisées Alzheimer à Domicile
ESAT	Etablissement et Service d'Aide par le Travail
ESMS	Etablissements et services sociaux et médico-sociaux
ESSMS	Etablissements et Services Sociaux et Médico-Sociaux
FAM	Foyers d'Accueil Médicalisés
FH	Foyers d'Hébergement
GEM	Groupe d'Entraide Mutuelle
GIR	Groupes Iso-Ressources
HAD	Hospitalisation A Domicile
IME	Institut Médico Educatif
INSEE	Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
ITEP	Institut Thérapeutique, Educatif et Pédagogique
MAS	Maison d'Accueil Spécialisée

MDA	Maison De l'Autonomie
MDE	Maison Départementale de l'Enfance
MDPH	Maison Départementale des Personnes Handicapées
MSA	Mutualité Sociale Agricole
PCH	Prestation de Compensation du Handicap
PHV	Personne handicapée vieillissante
PMI	Protection Maternelle et Infantile
PMR	Personnes à Mobilité Réduite
PPGP	Petits Pas grands Pas
PUV	Petite Unité de Vie
RQTH	Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé
RSA	Revenu de Solidarité Active
SAAD	Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile
SAMETH	Service d'appui pour le maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés
SAMSAH	Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés
SAIS	Service d'Accompagnement et d'Insertion Sociale
SAVS	Services d'Accompagnement à la Vie Sociale
SESSAD	Service d'Education Spécialisée et de Soins à Domicile
SIAD	Soins Infirmiers à Domicile
SIAO	Service Intégré d'Accueil et d'Orientation
SPASAD	Services polyvalents de soins et d'aide à domicile
SSIAD	Services de Soins Infirmiers A Domicile
STRADET	Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires
USLD	Unité de Soins Longue Durée

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE DES SOLIDARITÉS
13 avenue Maurice Faure
26000 Valence
Téléphone : 04 75 79 70 04

